



SOMMAIRE
page 27

Dossier
Recherche :
Les projets
du Ministère

La Recherche publique est en danger ! Développons l'action !

EDITO

Les craintes, les inquiétudes que nous avons exprimées depuis le mois de septembre sont, hélas, totalement confirmées.

Interrogé sur l'avenir des unités, le directeur général du CNRS indique que *"la structure laboratoire ne permet pas de piloter la recherche"* et préconise un financement des recherches sur programmes qui concernerait toutes les structures de recherche.

Le plafonnement à 60% des crédits alloués aux unités CNRS signifie l'arrêt des activités scientifiques de nombre d'entre elles.

Le ministre reconnaît de fait la responsabilité de l'État. Après avoir dit qu'aucun crédit n'est annulé au CNRS, il a reconnu que le déficit du CNRS se monte à 400 millions de francs à la suite d'autorisations de programmes non financées.

Clairement, le ministre ne propose rien d'autre que de maintenir les difficultés cette année et les poursuivre l'année prochaine.

Un "trou" créé par l'Etat

Après avoir créé un *"trou"* dans les finances du CNRS, par la diminution régulière des crédits de paiement, le Ministre *"autorise"* la direction du CNRS à débloquer 200 millions de francs sur le fonds de roulement de l'organisme. Cela n'a qu'un but : désamorcer le mouvement qui s'est fortement développé ces dernières semaines.

Cette mesure perpétuera le déficit des moyens de l'organisme (estimé à 550 Millions de Francs par le Directeur Général lui-même). Cette ponction sur sa réserve financière va fragiliser davantage l'organisme.

Cette question d'argent est bien sûr essentielle, vitale. Mais il ne s'agit pas que de cela. Le pouvoir, au travers du blocage des moyens, veut créer un choc pour tenter de faire passer un véritable bouleversement du CNRS :

—Le financement récurrent des unités par l'organisme deviendrait l'exception,

—Les laboratoires n'obtiendraient des financements que s'ils répondent aux appels d'offres des programmes décidés par le ministère.

Lorsque l'on sait la situation de la recherche anglaise qui est basée sur ces principes, on peut sans trop d'efforts imaginer la situation catastrophique dans laquelle la recherche française sera dans un avenir assez proche. Si bien sûr nous ne faisons pas ce qu'il faut pour l'empêcher.

La recherche fondamentale en jeu

En clair, c'est le maintien d'une recherche publique, fondamentale, de qualité, qui est en jeu. Le ministre, conscient semble-t-il des risques d'une telle politique, va même jusqu'à

proposer (note de Bigot datée du 12 octobre) : *"Certains programmes à thématiques larges seraient réservés à l'expression libre de projets émanant directement des unités afin d'encourager la créativité"*. Cela pour drainer quelques idées nouvelles, mais la règle générale sera bien : orientation de la recherche sur des programmes décidés par le ministère.

La même note du ministère contient d'autres précisions : les UPR seraient construites *"sur des objectifs précis"*, les URA seraient *"sous la seule responsabilité scientifique et administrative des universités"*. *"La décision de création de ces URA serait de la seule responsabilité du MESR"*.

"Les UMR s'inscriraient dans le cadre d'un contrat global entre l'établissement partenaire, la Mission Scientifique et Technique et le CNRS". On le voit, c'est le dirigisme le plus complet.

Les unités en danger

Toutes seraient réexaminées : les URA, les UMR et également les UPR.

Ces dernières ne seraient pas épargnées : au cours de l'entrevue du 13 octobre avec le Bureau National du SNTRS, le directeur général les définit comme *"des pôles d'excellence sur des thèmes vitaux"* et il précise immédiatement *"toutes ne correspondent pas à cette définition"*.

Il resterait un minimum d'URA *"labelisées"*. Les autres seraient transformées en UMR.

Il conclut que tout cela se ferait sans moyens supplémentaires.

Le démantèlement des organismes

Tous ces éléments mis bout à bout permettent de dire aujourd'hui ce qu'est le schéma de fonctionnement en projet :

- Une structure de décision et de pilotage fort au MESR qui définirait précisément la politique de recherche : le Comité Stratégique composé de *"grands scientifiques et industriels"* nommés par le ministre ;
- Une structure de pilotage propre aux sciences du vivant dotée de moyens propres : la coordination des sciences du vivant ;
- Des instances d'évaluation ravalées au rôle d'experts ;
- Des organismes chargés de la mise en œuvre de la politique décidée *"en haut"* ;
- Des recherches et un financement des unités sur programmes et sur contrats.

Le budget 95 : nouvelle chute

Il est construit en fonction des objectifs du pouvoir. Il n'a donc pas pour objet de rattraper les retards de financement de la recherche publique. Il va, au contraire, aggraver les difficultés.

Tous les organismes de recherche voient leurs moyens (Crédits de Paiement) baisser en francs

courants. L'ORSTOM est le plus malmené avec moins 5%.

Pour le CNRS la *"hausse"* de 1,8% en francs courants, se traduit par une baisse de 3% environ en francs constants.

L'université—que l'on prétend charger du financement récurrent des URA *"labelisées"*—voit ses crédits recherche *"augmenter"* de 12% en francs courants, mais 10% de ceux-ci sont destinés à payer un changement des règles d'application de la TVA. Il reste donc 2% qui se traduisent au bout du compte en moins 3% en francs constants ! **Nous pouvons mesurer ici la duplicité du ministre !**

Tout cela aura des conséquences directes sur les conditions de travail des chercheurs et des ITA, sur le devenir hypothétique de nombreuses équipes et sur les thésards. Ces derniers peuvent légitimement se demander s'ils pourront terminer leur thèse, alors même que le ministère rechigne à reconduire de nombreuses bourses pour une troisième année !

On voudrait couler définitivement la recherche publique qu'on ne s'y prendrait pas autrement !

L'emploi en baisse

Vous le savez déjà : l'attaque contre l'emploi est très sévère.

Après les 87 postes supprimés cette année, 153 nouvelles suppressions sont annoncées en 1995 auxquelles il faut ajouter :

- le gel d'un poste libéré sur deux, pour les chercheurs et les ITA.

- la délocalisation de 1000 postes de l'Ile-de-France vers la province d'ici à l'horizon 1999 (un amendement sur le projet de *"loi Pasqua"* concernant *"l'aménagement et le développement du territoire"* propose *"la localisation hors Ile-de-France de 65% des chercheurs, enseignants chercheurs et ingénieurs de la recherche publique"* à échéance de dix ans.

Informers, débattre et développer l'action

Face aux dangers qui menacent toute la recherche publique et qui nous menacent, nous devons renforcer encore l'action.

De ce point de vue, les initiatives prises ont connu de grands succès tant le 14 que le 20 octobre :

— à Paris plus de 2500 chercheurs, enseignants ITA et étudiants, rassemblés devant l'Assemblée Nationale, ont manifesté vers le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

A Toulouse et à Marseille 500 manifestants se sont rendus aux préfectures et ont déposé de nombreuses pétitions.

— à Lyon, Strasbourg, Montpellier, Nice, Grenoble, Nancy, Bordeaux, des rassemblements ont eu lieu rassemblant à chaque fois plusieurs centaines de personnes.

De nombreuses opérations "laboratoires portes fermées" sont organisées dans plusieurs régions et des milliers de signatures ont été recueillies sur des pétitions.

Nous devons poursuivre le travail d'information dans les unités et les services auprès des chercheurs, des ITA et des thésards. Il nous faut également nous tourner vers la population pour l'informer à l'image de ce qui a été fait dans de nombreuses régions.

Une grève avec manifestation vers le MESR est organisée le 8 novembre.

Nous devons débattre dès maintenant de la poursuite de l'action, en organisant partout des Assemblées Générales, pour définir, avec tous ceux qui sont concernés, les formes et le niveau de l'action.

Renforcer le SNTRS-CGT

Notre syndicat a de grandes responsabilités dans cette période.

Il a d'ailleurs montré qu'il était toujours là. Ses militants prennent une très grande part pour la réussite des actions.

Nous devons faire vivre les sections du syndicat et veiller à ce que tous participent aux décisions. Nous devons prendre des initiatives pour renforcer le syndicat.

Une attention particulière doit être donnée à notre renforcement chez les chercheurs et les thésards.

Bon courage à tous !

Jean Omnès
Secrétaire Général

Lors de la rencontre du 2 novembre au Ministère, Mrs. FILLON et AUBERT, n'ont fait que confirmer ce que nous savions déjà. M. Fillon a dit que "l'Etat assumera ses responsabilités. Il ne le fera que si le CNRS est bien géré".

--- Le gel n'est pas levé et les problèmes seront réglés par laboratoire (gestion individualisée des labos). Cette gestion deviendrait la règle pour l'avenir. M. Aubert travaille sur l'hypothèse du renouvellement du plafonnement en 1995.

--- Il a précisé pour les URA, que toutes avaient vocation à devenir des UMR, mais les contrats ne seront signés qu'avec les établissements (autres EPST, Universités, entreprises).

--- Pour l'emploi : rien de nouveau. Rien pour les ITA, le taux de création pour les chercheurs n'est que de 3%, ce qui ne suffit pas au renouvellement du potentiel des chercheurs.

Il a été redit que le poids de la masse salariale était trop élevée, sans autre précision.

Toutes nos craintes de démantèlement de la recherche sont confirmées !

EXTRAIT du COMMUNIQUÉ du SNTRS-CGT du 24/10/1994.

Après avoir créé un "trou" dans les finances du CNRS, par la diminution régulière des crédits de paiement, le Ministre "autorise" la direction du CNRS à débloquer 200 millions de francs sur le fonds de roulement de l'organisme. Cela n'a qu'un but : désamorcer le mouvement qui s'est fortement développé ces dernières semaines.

Cette mesure perpétuera le déficit des moyens de l'organisme (estimé à 550 Millions de Francs par le Directeur Général lui-même). Cette ponction sur sa réserve financière va fragiliser davantage l'organisme.

Aucune réponse n'est apportée par le ministre aux inquiétudes des personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur (bien au contraire) quant à l'avenir des unités de recherche et à leur financement (plusieurs laboratoires sont menacés de fait de disparition).

Le ministre dit ne pas vouloir "démanteler le CNRS" et trouve le "vent de révolte un peu prématuré" ! Ses déclarations confirment nos inquiétudes sur l'avenir des unités associées (les URA).

Au travers du CNRS, toute la recherche publique est en danger. Le budget 95 confirme une baisse des moyens de la recherche publique. Le gouvernement axe sa politique vers un pilotage strict de la recherche publique :

- en "contractualisant" les organismes ;
- en substituant au financement régulier des équipes le financement sur programmes ;
- en instituant des structures de décisions chargées de dicter les orientations pour toute la recherche publique (Comité Stratégique et coordination des sciences du vivant) ;

Il ne ne dit pas un mot de l'emploi, alors que 192 postes d'Ingénieurs, de Techniciens et d'Administratifs sont supprimés au budget 1995 pour tous les EPST (contre 58 créations de postes de chercheurs seulement) et que la moitié des postes libérés ne sera pas ouverte au recrutement. Cela au moment où la précarité se développe sous de multiples formes et où même les thésards et les post-doc n'ont plus de débouché et connaissent le chômage.

Nous appelons les chercheurs, les ingénieurs, les techniciens, les administratifs, les thésards à poursuivre l'action, sous toutes les formes possibles pour :

- le déblocage immédiat des crédits nécessaires pour honorer les Autorisations de Programmes au CNRS ;
- l'arrêt immédiat de la politique de désassociation des unités de recherche associées ;
- la création de postes statutaires nécessaires pour le fonctionnement du service public et l'arrêt de la précarité ;
- le retrait des projets de suppression de financement régulier des équipes de recherche au profit d'un financement sur programmes...

Conseil Supérieur Recherche et Technologie du 28/09/94

A l'ordre du jour de la séance plénière

- Quelques points de détail
- Le projet d'avis sur le décret concernant l'INED (Institut National d'Etudes Démographiques).
- L'examen du rapport annuel du CSRT sur l'évaluation de la politique nationale de recherche et de développement technologique.
- Le budget recherche 1995.

Parmi les points de détail au seul mérite d'être souligné, celui de la **mise en place du COSR** (Comité d'Orientation Stratégique de la Recherche). Son installation pourrait avoir lieu début novembre, il serait composé de 14 membres : 10, représentant les chercheurs et 4, venant du monde industriel. Il est à craindre qu'en définitive ce comité "coiffe" le CSRT et ne serve qu'à renforcer l'arbitraire ministériel. Il est à souligner qu'il fut précisé que le gouvernement n'avait pas osé aller jusqu'à 50/50 : chercheurs/industrie, pour la composition du dit comité.

A partir du particulier de jeunes docteurs ne trouvant pas de travail à leur retour du Japon, la discussion s'est engagée sur un plan plus général concernant tous ces jeunes qui, en France, (BAC+5 ou plus) ne trouvent pas d'emplois. Visiblement, le problème préoccupe, mais les propositions pour y remédier sont irréalistes ou dangereuses. C'est par exemple l'encouragement à se lancer à l'eau pour "monter" une entreprise, accepter une mobilité plus grande, admettre que devenir Docteur es science est un risque car il n'y aura plus jamais de garantie d'emploi, que l'enseignement forme trop d'étudiants menant des études de haut niveau, etc..., etc... Certains considèrent même qu'il faudrait contingerer. Le terme de quota n'a pas été prononcé mais c'est tout comme. Le président a proposé que le CSRT réfléchisse à l'ensemble du sujet.

Personnellement, je suis intervenu pour m'étonner qu'on puisse "s'étonner" de la situation présente. J'ai fait remarquer qu'on ne pouvait en rester au constat et qu'il convenait d'aller au fond des choses, que la situation actuelle est le résultat d'une politique. J'ai donné quelques chiffres concernant le monde salarié et non salarié. Pour les salariés, leur nombre a été en constante hausse de 1950 à 1991. Mais que pour la première fois en 1992 et 1993, la pente s'est gravement inversée. Qu'à

l'inverse du salariat, les non salariés sont passés d'un peu plus de 7 millions à moins de 2,7 millions durant la même période 1950/1993, et qu'au cours de 1992 et 1993 la chute a été de 197 000 ce qui, en pourcentage, est considérable : 7%. Tout se passe comme si le libéralisme tant vanté laminait littéralement le secteur des non-salariés. Comment dans ces conditions estimer qu'une des solutions pour les jeunes est de créer une entreprise ? Et tous les chiffres ci-dessus s'entendent population active occupée. Les chômeurs sont en plus.

Le projet de décret sur l'INED J'ai notamment fait remarquer par exemple que lorsqu'un organisme tel que l'INED assure un certain travail et que dans un nouveau texte cela devient **contribue à assurer**, il y a un changement d'optique ; que lorsque Conseil d'Administration et Conseil Scientifique voient leur composition modifiée à tel point que les organisations syndicales, les associations familiales disparaissent, il n'y a pas renforcement de la démocratie. J'ai donc indiqué que je ne pouvais donner qu'un avis défavorable et que je suggérais au CSRT de demander une réécriture du décret. Le président du CSRT m'a demandé de lui remettre mes remarques par écrit afin que le rapporteur les intègre au texte d'avis.

L'examen du rapport annuel du CSRT. J'avais pensé m'abstenir mais j'ai fini par donner un avis favorable pour un maximum de poids au seul passage valable du texte qui dénonce "les conséquences d'une pratique fort dommageable, celle qui conduit à annuler par une loi de finances rectificative (LFR) des crédits votés, généralement quelques semaines auparavant, par la représentation nationale à l'issue des débats sur le projet de Loi de finances Initiale (LFI). Cette démarche, outre qu'elle ruine la crédibilité du suffrage démocratique, s'opère dans des conditions qui finissent par altérer la logique même des choix effectués par les ministres sous l'autorité du Premier Ministre : les priorités, les spécificités, les opportunités... sont alors souvent ignorées. Concernant la recherche publique, ce "rituel" a des conséquences particulièrement néfastes : la nature même de son objet fait d'elle, en effet, une forte "consommatrice" d'autorisations de programmes (AP) et la rend donc particulièrement sensible à leur suppression. Concrètement, au niveau des organismes, des programmes, des procédures de recherche..., les choix d'investissements et d'engagement sont retardés et perturbés, le rapport coût-efficacité global gravement dégradé, et les "chercheurs troublés et finalement déçus".

Le Budget 1995. Le Ministre a rappelé le cadre du budget de l'Etat.

1) Son contexte économique et financier

- a) Rétablissement de l'emploi
- b) Rétablissement des finances publiques
- c) diminution du déficit budgétaire

A partir de là : budget de l'Etat + 1,9%

- Enseignement Supérieur hors recherche: +5%
- BCRD (DO+CP) : 52573 millions soit + 3,5%
- Accords salariaux : + 2,6%

Tous les chiffres en francs courants

2) Evolution de l'effort de recherche.

- Pendant les années 80 un budget recherche qui va plus vite que le PIB
- En 1990, la recherche atteint 2,4% du PIB
- En 1992, c'est plutôt la baisse, au mieux la stagnation. Même chose pour 1993.

Mais c'est la même chose ailleurs :

- . L'Allemagne passe de 2,75 à 2,53 du PIB
- . Le Japon passe de 2,89 à 2,80 du PIB
- Il y a tassement de l'effort dans les entreprises françaises : - 1% en 1992 et - 2% en 1993. C'est, affirme le Ministre, le résultat cumulé de la baisse de l'effort de l'Etat en direction des entreprises : - 9% et de l'effort de recherches militaires, notamment en aéronautique.
- Les priorités du gouvernement en matière de recherche ont été :

- . L'environnement
- . L'équipement
- . La recherche agricole
- . Emploi et formation professionnelle
- . Sciences du vivant (Biologie et médical)
- . Aéronautique civile

3) Les effectifs. Le ministre a confirmé une augmentation de 3% des chercheurs ce qui conduirait à un surnombre en 1995 qui serait résorbé par la suite. En ce qui concerne le CNRS, par exemple, on pourrait recruter de l'ordre de 560 personnes étant entendu que dans le même temps il y aurait 220 retraites anticipées, 100 déplacements vers l'Enseignements Supérieur, 100 départs vers l'extérieur, etc... Il y aurait la suppression de 70 postes d'ITA et un recrutement de 100 Ingénieurs Chercheurs. A terme seulement + 3% de chercheurs dans le cadre d'un renforcement qualitatif (bonjour la soustraction !). Il a été précisé à une question que la même orientation serait appliquée à l'INRA.

4) Le cas particulier du CEA.

Nous avons fait remarquer que l'Etat supprimait en définitive 530 millions de francs par rapport aux subventions de 1994 et que l'entreprise devrait imposer une redevance de 300 millions supplémentaires à ses filiales. De même qu'à

hauteur de 356 millions de francs, il fallait compter sur le revenu de la dénationalisation. Par exemple, vendre Renault pour renflouer le CEA. Le ministre a indiqué que ces chiffres étaient exacts et bien que cela ne lui plaise pas il avait été obligé de passer par des cessations d'actifs (puiser dans la caisse des dénationalisations) pour compléter le budget du CEA. Nous lui avons fait remarquer qu'il y a deux ans, recevant une délégation de la CGT conduite par Alain OBADIA, il avait condamné cette pratique (à l'époque il s'agissait d'un milliard de francs) et que cela ne se reproduirait plus (la décision avait été prise par le ministère précédent).

Sur les effectifs du CEA, il y aurait une légère amélioration. Actuellement, officiellement, une embauche pour deux départs, en fait moins.

5) Le gel des 8% hors salaires

A notre question (personne n'en parlait) le Ministre a indiqué qu'une grande partie des 8% serait dégelée. La partie non dégelée (donc perdue par les laboratoires) serait inférieure au pourcentage d'augmentation du budget recherche. Réponse : ce gel ne serait pas uniforme. J'ai cru comprendre que le CNRS serait totalement exonéré et par conséquent d'autres organismes seraient pénalisés d'autant.

6) LHC (Nouvel Accélérateur du CERN)

Le Ministre a indiqué que l'on se trouvait dans une situation délicate en raison des positions de l'Allemagne. Actuellement le CERN est implanté à cheval sur la Suisse et la France. L'Allemagne considère que les retombées économiques profitent surtout aux deux pays hôtes et que cela se paie. Elle demande que ces deux pays versent 10% du coût total de l'opération, une redevance en quelque sorte. La France contribue à près d'1 milliard de francs à la vie du CERN. Ajouter 10% représenterait 1 milliard supplémentaire et autant pour la Suisse. La France ne peut admettre, affirme le Ministre, qui indique qu'un compromis sera présenté aux Allemands : 4,6% de plus au lieu de 10% ou rien. On peut se demander s'il ne s'agit pas de repousser le projet.

J'ai indiqué mon étonnement d'absence de texte sur un sujet aussi important et défendu le principe du LHC car le CERN a eu et continu d'avoir au plan politique une grande valeur, celle de donner un outil de tout premier plan à la recherche et permettre aux physiciens de se fixer en Europe.

Un groupe ad hoc a été formé pour l'examen d'un texte nouveau à présenter au CSRT.

Jacques TRELIN, représentant CGT

Dossier

Compte rendu du Conseil Scientifique du CNRS (29 septembre 1994)

par Daniel PAILHAREY

Premier conseil présidé par le nouveau Directeur Général; le nouveau Directeur de la Recherche et de la Technologie (Mr Polier) assiste également à la séance.

Meudon-Bellèvue: Une délégation des personnels de Meudon distribue à l'entrée un tract sur la situation de leur campus. Avant la séance, brève concertation entre les élus syndicaux du C.S.: ceux qui sont membres du bureau ont essayé de faire inscrire cette question à l'ordre du jour: refus de la direction prétextant qu'il n'y a pas d'élément nouveau et qu'on ne ferait que redire ce qui a déjà été dit. Nous pensons donc intervenir après la déclaration de politique générale. Le D.G. reçoit personnellement la délégation avant le conseil; à l'ouverture de la séance il fait une déclaration qui bloque toute possibilité de débat: "Tout n'a pas été clairement dit sur Bellèvue, tout ce qui a été dit n'a pas été clairement appliqué, je procède à un réexamen complet du dossier, nous pourrons débattre à l'issue de ce réexamen."

Problèmes Budgétaires: En ce qui concerne les récentes décisions, bref rappel de la situation historique: confusion Autorisations de programme-Crédits de paiement, mélange des ressources institutionnelles (crédits de l'état pour 2/3) et des ressources propres (contrats entreprises ou collectivités pour 1/3) ont conduit à se retrouver en Septembre avec 200MF de commandes non payées (certaines factures devront être repoussées sur le prochain budget). Les décisions immédiates sont: libération des ressources contractuelles sûres; plafonnement des commandes sur A.P. de l'état à 60%, les difficultés dans les labos seront traitées au coup par coup par les D.S.. Pour 95 tout contrat sera géré individuellement, les engagements suivront les recettes. Un plafond des A.P. fluctuant sera établi.

Au titre des salaires il y a paraît il aussi des problèmes, des mesures sont à l'étude, elles seront annoncées au prochain conseil d'administration!

Les représentants du Ministère se félicitent des mesures prises car disent ils la machine était bloquée (si on enlève les salaires et les dépenses incompressibles il reste 3% du budget soit 260MF soit a peu de choses près le montant des problèmes de Septembre).

Organisation du C.N.R.S. La quasi totalité des moyens affectés aux laboratoires sont des moyens "récurrents" (exemple choisi pas vraiment au hasard: les personnels). Il y a quasi impossibilité d'avoir une stratégie. La pluridisciplinarité aussi qui est une richesse n'est pas vraiment exercée: ex: cloisonnement des sciences dures en 5 directions, difficultés à faire vivre les PIR. Les craintes sur l'existence du CNRS étant dissipées, c'est un moment privilégié pour réfléchir à son fonctionnement:

Tout doit être basé sur le partenariat (surtout avec l'Université); les moyens récurrents doivent être réservés aux laboratoires constituant la base du système, tout le reste doit être affecté sur programme.

Il y a donc nécessité de revoir la structure même des laboratoires:

Laboratoires propres: Volonté du CNRS d'assurer la totalité du contrôle.

Unités mixtes: La ou il y a recouvrement de compétences de divers organismes.

Unités associées: La contribution du CNRS sera le personnel; aux autres partenaires de financer.

Directions scientifiques: Nécessité de revoir le cloisonnement: (SHS, SdV, le reste).

La aussi les représentants du ministère expriment leur satisfaction. Dans la discussion qui suit, il apparaît que:

Les labos bénéficiant de crédits récurrents auront aussi des crédits contractuels....Qua reste t il aux autres?

Pour les labos ayant du personnel CNRS mais pas de crédits CNRS rien n'est clair, réponse évasive sur le devenir de ces personnels....Va t on vers une opération "vases communicants" avec l'Université?

Rôle du Comité National: Le découpage en grand nombre de sections est nécessaire, les sections donnent un avis circonstancié mais ne prennent pas de décision; si la Direction ne suit pas les avis elle doit expliquer pourquoi.

E. BREZIN président du conseil d'administration vient faire des propositions visant à remplacer le rapport de conjoncture par un système permanent sur base de fiches. (pas inintéressant mais surcroît de travail).

En ce qui concerne le Conseil Scientifique, le DG a des projets: revoir son rôle et sa composition (menaces sur les élus), ce conseil n'a pas forcément vocation à faire partie du Comité National.

Délégations Régionales: les Délégués Régionaux sont d'abord des administratifs, il est temps de définir correctement la fonction, un groupe de 4 DR réfléchit au problème.

Autres points à l'ordre du jour: Deux autres points sans problème:

Campagne chercheurs 94: quelques données statistiques, on se félicite de la "pression" 20 candidats par poste (il faudrait savoir si la pression de 150 dans certains concours ITA satisfait aussi!). Le report des postes non pourvus sur des sections différentes ne pose pas les problèmes de l'an dernier, l'information étant plus claire.

Emeritat: "Serpent de mer du CS", on en parle vraiment souvent. La aussi le régime de croisière est atteint, le travail bien préparé ne prête pas à discussion.

Eléments du projet de Budget 95

Dépenses ordinaires + Crédits de paiement

Organismes	LFI 94	PLF 95	Δ %
CNRS	12 364,2	12 693,9	2,67
INSERM	2 273,0	2 333,0	2,64
INRA	3 056,3	3 117,5	2,00
ORSTOM	1 032,4	1 044,1	1,13
INRIA	426,9	437,4	2,47
INRETS	207,4	210,2	1,37
CEMAGREF	183,7	197,2	7,37
INED	85,0	86,3	1,52
Actions et Institutions de Recherche Biologique et Médicale (dont actions incitatives en sciences du vivant)	804,8	857,3	6,52
	105,5	153,5	45,49
CEA	1983,3	2042,9	3,00
ADEME	193,5	194,4	0,47
IFREMER	927,1	924,6	-
CSI	572,9	572,9	0,00
CIRAD	671,5	678,8	1,09
Enseignement Supérieur et Recherche dont Formation à et par la recherche FRT	4392,0	4950,5	12,72
	1445,0	1529,8	5,87
	616,3	774,5	25,66
Total MESR	29 173,9	30 341,0	4,00
Autres ministères dont recherche duale civile et militaire :	21 593,6	22232,0	2,96
nucléaire	260,0	368,0	41,54
espace	400,0	982,0	145,5
aéronautique	40,0	650,0	1525
total BCRD	50 767,6	52 573,1	3,56

D.O.

Dotations ordinaires

Au CNRS ce sont essentiellement les crédits ouverts pour la rémunération des personnels, les cotisations sociales et quelques subventions de fonctionnement (action sociale par exemple). Ce sont des crédits annuels et non reconductibles d'une année sur l'autre.

A.P.

Autorisations de Programmes

Ce sont des subventions d'investissement, des autorisations de dépenses ou d'engagement annuel ou pluriannuel. Au CNRS, les crédits de soutien de base des opérations de recherche sont versés sous forme d'A.P. qu'ils s'agissent ensuite de dépense dite "de fonctionnement" ou "d'investissement". Ce sont des crédits reconductibles d'une année sur l'autre.

C.P.

Crédits de paiement

C'est l'argent réel pour payer les factures. Il est versé périodiquement au cours de l'année par le Ministère du Budget. C'est la correspondance entre la trésorerie, les AP étant le budget.

EVOLUTION DES CREDITS 93-95 DANS CINQ EPST (en MF)

	AP 93 (Modifié)	AP 94	AP 95	Δ 93/94		CP 93 (modifié)	CP 94	CP 95	Δ 93/94	
				F.Cour ^{ts}	F.Const ^s				F.Cour ^{ts}	F.Const ^s
CNRS	2868 (2653)*	2554	2531	-11,7	-15,7	2506 (2408)*	2501	2547	+1,6	-2,4
INSERM	709 (656)*	602	594	-16,2	-20,2	628 (600)*	602	600	-4,5	-8,5
INRA	585 (541)*	451	509	-15	-19	532 (510)*	510	496	-6,8	-10,8
ORSTOM	226 (209)*	202	202	-10,6	-14,6	206 (196)*	214	202	-1,9	-5,9
INRIA	172 (168)*	160	162	-5,8	-9,8	157 (152)*	159	159	+1,2	-2,8

* Modifié par les amputations qui ont suivi le changement de gouvernement en 93.

L'EMPLOI AU CNRS

Corps	Suppressions (1)	Créations (1)	Δ
Chercheurs	0	0	0
IR	9	76+25	92
IE	19+1	0+10	-10
AJ	29	63+58	92
T	15+1	117+15	116
AJT	1+2	3+1	1
AGT	115+6	6	-115
CAR	8+1	1	-8
AAR	23+1	1+1	-22
SAR	76+5	5+1	-75
AJA	116+9	9	-116
IPP2 (TPN)	4	0	-4
IPN1 (TPN)	8	0	-8
TP (TPN)	2	0	-2
T1 (TPN)	35	0	-35
TA2 (TPN)	2	0	-2
P1 (TPN)	4	0	-4
Administr.Civils	6	0	-6
Chef de Service	1	0	-1
Att. d'Admin. Centrale	11	0	-11
Secrét. Admin. d'Adm. Centr	24	0	-24
SASU	7	0	-7
Ouvriers d'état	4	0	-4
Téléphoniste	1	0	-1
Total ITA +TPN	437	338	-99
Total autres pers.	54	0	-54
Total	491	338	-153

(1) Le premier chiffre concerne les postes CNRS, le second concerne ceux de l'IN2P3 et de l'INSU

L'EMPLOI À L'INSERM

Corps	Suppressions	Créations	Δ
DR	0	13	13
CR	0	22	22
IR	0	13	13
IE	0	8	8
AJT	8	0	-8
AGT	7	0	-7
CAR	1	0	-1
SAR	7	0	-7
AJA	3	0	-3
AGA	6	0	-6
Total Chercheurs	0	35	35
Total ITA	32	21	-11
Total général	32	56	24

L'EMPLOI À L'INRIA

Corps	Suppressions	Créations	Δ
DR	0	1	1
CR	0	10	10
IR	0	2	2
IE	0	2	2
Total Chercheurs	0	11	11
Total ITA	0	4	4
Total Général	0	15	15

L'EMPLOI À L'INRA

Corps	Suppressions	Créations	Δ
CR	0	12	12
IR	0	4	4
IE	0	4	4
AGT	40	0	-40
Total Chercheurs	0	12	12
Total ITA	40	8	-32
Total	40	20	-20

Vous trouverez ci-joint le texte du Ministère sur la réorganisation des rapports CNRS-Université. Les commentaires sont du SNTRS-CGT
 Vous trouverez au recto une première analyse des déclarations de Fillon (Le Monde Samedi 22 octobre). Pour le ministre : c'est Kourilsky qui est responsable, il y aura des difficultés pour les salaires (ce qui confirme les rumeurs en cours), il annonce quelques mesures financières (ponction sur le fond de réserve du CNRS), mais rien sur les postes 1995

MISSION
SCIENTIFIQUE ET
TECHNIQUE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Le Chef de la mission

Paris, le :
12 Octobre 1994

PROPOSITION D'ORGANISATION DU PARTENARIAT
CNRS/RECHERCHE UNIVERSITAIRE

Dans le cadre des grandes orientations arrêtées par le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche dans son rapport sur la recherche française, le CNRS se propose de réorganiser ses structures internes et ses modes de collaboration avec les autres partenaires du dispositif national de recherche. L'objectif est de faciliter l'élaboration et l'expression d'une politique scientifique claire et ambitieuse, de valoriser et de soutenir le dynamisme scientifique de ses personnels et de ses équipes et de renforcer l'intensité et la qualité de ses collaborations avec les établissements d'enseignement supérieur, les autres organismes de recherche publique nationaux ou étrangers et les entreprises.

Le moyen retenu pour engager cette évolution est un accroissement très significatif de la part des moyens du CNRS attribués dans le cadre de programmes pluriannuels fonctionnant notamment sur une base d'appels d'offres. Ces programmes pourraient être de nature très diverse par leur étendue et leur objet, thématique, générale, ou disciplinaire. La communauté des chercheurs serait mobilisée pour participer à la définition de ces programmes qui traduiront l'expression de la stratégie de l'organisme. Certains programmes à thématique large seraient réservés à l'expression libre de projets émanant directement des unités afin d'encourager la créativité. Les moyens correspondants seraient des moyens consolidés (moyens financiers et moyens en personnel, chercheurs et ITA) distribués selon une procédure propre à chaque programme. Des partenaires pourront apporter leur concours à la constitution des moyens des programmes.

La conséquence de cette organisation aboutit à des ajustements et à une clarification au niveau de la définition des différentes unités

Des Unités propres sur objectifs précis
Les moyens des labos propres mis à disposition

Financement de la recherche
sur programme

Des unités mixtes plus nombreuses
(avec l'université ou les entreprises)

les hommes (chercheurs et ITA)
distribués sur programme

de recherche du CNRS et des universités. Celles-ci appartiendraient désormais à trois grandes catégories :

- les structures propres du CNRS,
- les unités propres des établissements d'enseignement Supérieur,
- les unités mixtes, résultant d'un accord contractuel entre le CNRS, un établissement d'enseignement Supérieur et le M&SR, ou d'autres partenaires.

Les unités ou les structures ressortissant de cet ensemble seraient donc les suivantes :

Les unités propres de recherche, UPR, dont le nombre et la vocation seraient réexaminés, seraient sous la responsabilité scientifique, financière et administrative du CNRS dont ils recevraient l'essentiel de leurs moyens récurrents. Construites sur des objectifs scientifiques précis, évaluées périodiquement, elles auraient vocation à être sollicitées pour participer aux programmes en mettant à la disposition du reste de la communauté leurs compétences scientifiques et techniques et leurs ressources instrumentales. Elles pourraient, dans le cadre de convention, accueillir des personnels non CNRS (des universités et écoles ou d'autres organismes).

Les unités mixtes de recherche, UMR, seraient en nombre nettement plus important que ce qui existe actuellement. Elles seraient des structures partenariales entre le CNRS et un établissement d'enseignement supérieur, un autre organisme de recherche français (EPST, EPIC) ou étranger, une entreprise ou plusieurs de ces entités. Ce partenariat se traduirait par un contrat précis recensant les moyens consolidés récurrents apportés par chacun des partenaires et traitant de tous les aspects de la vie de cette unité.

Les unités de recherche associées aux programmes, URA, les équipes d'accueil, EA, et les jeunes équipes, JE, unités propres des établissements, seraient sous la seule responsabilité scientifique et administrative des universités. Elles recevraient leurs moyens consolidés récurrents des universités dans le cadre des contrats quadriennaux signés avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (M&SR) et pourraient recevoir des moyens consolidés dans le cadre des programmes du CNRS en réponse à leurs propositions, formulées dans le cadre des appels d'offres.

Les UPR, les UMR, les URA, les EA et les JE seraient donc toutes éligibles aux moyens des programmes de recherche du CNRS.

La distinction entre URA, EA et JE est la suivante. Dans le cas d'une URA, avant que décision de création soit prise par le MESR, à la demande de l'établissement, de rattachement, l'avis du CNRS sur le projet scientifique de l'unité a été sollicité par le MESR afin de connaître le point de vue du CNRS quant à sa pertinence eu égard aux orientations stratégiques du CNRS et à son adéquation aux caractéristiques souhaitées par le CNRS (largeur du champ thématique, volume et niveau de l'activité antérieure). La conséquence d'une réponse positive est une indication de bonne potentialité de participation effective aux programmes du CNRS dans la cadre des appels d'offres. Dans le cas d'une EA, seul l'avis du MESR a été sollicité ou si l'avis du CNRS a été sollicité, il n'a pas été positif pour les raisons précisées antérieurement. Si, suite à une proposition présentée dans le cadre d'un appel d'offres, une EA est retenue pour participer à un programme et si l'unité le souhaite, avis peut être demandé par le MESR au CNRS en cours de contrat, afin que le MESR puisse prendre décision de la reconnaissance comme URA. Une JE correspond à un projet en émergence, émanant d'une unité plus faiblement structurée que ne le sont les UMR, URA et EA. Elle peut également participer aux programmes du CNRS et connaître la même évolution qu'une EA.

Pour permettre aux unités d'engager soit des travaux conformes à leurs objectifs scientifiques fondateurs, soit des travaux exploratoires ou préparatoires à l'élaboration de projets susceptibles d'être présentés dans le cadre des programmes, toutes les unités concernées bénéficieraient de moyens récurrents consolidés et contractualisés de la part de leur tutelle directe.

Les UMR s'inscriraient dans le cadre d'un contrat global entre l'établissement partenaire, la Mission Scientifique et Technique et le CNRS, précisant l'ensemble des relations entre le CNRS et cet établissement et notamment leur mode de représentation vis à vis des collectivités territoriales et autres instances locales.

La décision de création serait, pour les UPR de la seule responsabilité du CNRS, pour les UMR de la responsabilité conjointe du CNRS, de l'établissement partenaire et du MESR. Cette décision interviendrait après évaluation scientifique par le Comité National, par les directions scientifiques du CNRS et, pour les UMR, également par les directions scientifiques de la Mission Scientifique et Technique (MST). Les directeurs scientifiques concernés de la MST ou leur représentant, qui sont invités permanents du Comité National de la Recherche Scientifique, pourraient tout comme les directeurs scientifiques du CNRS ou leur représentant, solliciter de celui-ci tout avis qu'ils jugeraient utile. Le Comité National fournirait un avis sur la qualité scientifique et technique du projet. Cet avis écrit serait transmis par le président de section à la fois à la Direction du CNRS et à la Mission, auxquelles incomberait la responsabilité d'examiner plus particulièrement l'insertion du projet dans la politique nationale de recherche et dans la politique de l'établissement.

Les URA qui ne dépendent plus du CNRS, créées par le ministère financées sur programmes

La décision de création d'une URA, EA ou JE serait de la seule responsabilité du MESR, après que ce dernier ait recueilli, dans le cas d'une URA, l'accord du CNRS dans les mêmes conditions que pour une UMR.

Etant donné la prise conjointe de décision concernant les UMR, la Mission Scientifique et Technique, le CNRS et l'établissement d'enseignement supérieur concerné procéderaient la même année et ensemble aux évaluations et aux négociations pour les parties en co-responsabilité dans les contrats quadriennaux. La partie commune serait signée par les trois parties.

Dans un interview au Monde du 22 octobre le Ministre met en cause la responsabilité de Kourilsky. Si le SNTRS-CGT n'a jamais eu une opinion très positive de la gestion de Kourilsky, il faut quand même rappeler que le CNRS est un établissement sous tutelle ministérielle et que Fillon est ministre depuis bientôt 18 mois. Une bonne partie des difficultés du CNRS viendrait des promesses inconsidérées de la délocalisation que nous avons combattue, mais le dernier CIAT de septembre 1994 prévoit encore 1000 postes délocalisés pour la seule recherche.

Plus inquiétante la déclaration de Fillon : " je ne suis pas certain qu'il n'y ait pas autant de difficultés sur le titre 3 du budget relatif au personnel de cet organisme". Y a-t-il des problèmes pour la paye comme le prétend la rumeur actuelle?

Fillon annonce quelques mesures financières : le dégel de 147 millions inscrits au budget des années précédentes (quand?), et le déblocage de 200 millions sur le fond de réserve du CNRS. Ce qui nous permet au passage d'apprendre que le fonds de réserve est de 650 millions. La comptabilité du CNRS réserve toujours des surprises.

Il s'agit certes d'une première conséquence de la mobilisation. Mais le SNTRS-CGT ne partage pas l'optimisme du SNCS qui considère que Fillon a reculé de façon importante (déclaration dans l'Humanité du 22 octobre).

Les promesses du ministre lui coûtent peu et en matière d'emplois pour 1995 à notre connaissance il ne modifie rien.

Il faut poursuivre la mobilisation unitaire!

Peu d'avenir pour le Comité National

ANNEXE 15

Les schémas régionaux de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Méthodologie d'élaboration

Ces schémas seront élaborés au cours des années 1995 et 1996.

Les Schémas Régionaux de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (SRESR) sont des schémas de développement stratégique territorialisés à moyen terme, élaborés en concertation avec les régions et les autres collectivités locales.

1. Principes conducteurs :

- une clarification du rôle des différents acteurs : la phase de préparation du cahier des charges permettra aux différents ministères concernés d'explicitier les objectifs nationaux et de les régionaliser. Le Préfet de région et le Recteur, en liaison avec la région contribueront à l'élaboration du cadrage régional,

- une fois adoptés, les schémas régionaux s'imposeront à tous les acteurs comme cadre de l'action leur mise en oeuvre s'effectuera dans le cadre des procédures habituelles,

- la mise en cohérence nationale des schémas régionaux et leur validation par le CIAT vaudra carte de l'enseignement supérieur et de la recherche pour 5 ans.

1.2. L'exigence de concertation avec la région et les autres collectivités locales

. La période 1982-1994 a été marquée par une dissociation croissante entre la répartition des compétences, inchangée, et l'effort de financement croissant des collectivités territoriales.

. Parallèlement, les compétences des régions ont été accrues dans d'autres domaines, notamment en matière de formation professionnelle.

. Les schémas sont l'occasion d'obtenir une véritable concertation sur les objectifs poursuivis, préalablement à toute discussion sur les financements.

Parmi les collectivités, la région assurera le rôle que lui confère la loi en matière d'aménagement du territoire, ainsi qu'en matière de recherche et de développement universitaire, mais la concertation se déroulera, en associant les autres collectivités locales, les établissements et les organismes.

1.3. L'autonomie des établissements d'enseignement supérieur et de recherche inscrite dans la loi est à la fois un outil de bonne gestion et une exigence scientifique.

Il importe que cette autonomie ne soit pas oubliée dans le processus d'élaboration du SRESR.

. Il convient donc que les instances responsables contribuent à l'élaboration des projets de développement ; les schémas régionaux seront élaborés en accord avec les instances nationales des organismes de recherche et avec les instances compétentes des établissements d'enseignement supérieur.

L'impact des différentes décisions d'implantation et de développement doit être correctement apprécié par le pouvoir gestionnaire local et national afin d'éclairer les décisions et de préparer les mesures d'accompagnement indispensables.

1.4. Une vision territorialisée du développement de l'enseignement supérieur et de la recherche prenant en compte la demande socio-économique.

L'incitation à la mise en oeuvre de politiques de site permettra la prise en compte de la dimension territoriale : une meilleure implication des collectivités locales dans l'élaboration de stratégies de site doit conduire à préciser la demande socio-économique et les réponses les mieux adaptées, en recherchant les complémentarités entre les sites et avoir le souci de la cohérence régionale, voire interrégionale. A cette fin, des conseils d'orientation de site associant les responsables d'établissement, les collectivités locales et des représentants des forces sociales et économiques pourront être créés. La circulaire relative à ces conseils d'orientation sera préparée d'ici la fin de l'année 1994.

2. Le contenu attendu du schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche

Les SRESR seront l'expression d'une vision stratégique du développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, plutôt en termes qualitatifs examinés en termes d'objectifs et de résultats.

Il s'agit d'une vision stratégique conjuguée de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Elle s'appuiera sur un diagnostic de la situation régionale. Elle sera suffisamment précise cependant pour pouvoir fonder une programmation.

En ce qui concerne les besoins, l'analyse concernera tant les besoins de formation supérieure et de recherche que les besoins concernant l'environnement nécessaire, en particulier : les bibliothèques, les outils de communication et d'information, les moyens de l'orientation, la restauration et le logement, les équipements sportifs.

La question de l'insertion professionnelle des étudiants n'a pas une réponse régionale, cependant cette dimension sera prise en compte dans l'élaboration des SRESR.

Enfin, les équilibres recherchés sont des équilibres dynamiques, les nécessaires rééquilibrages territoriaux ne peuvent être opérés qu'en développant l'attractivité des sites et donc leur visibilité ; il s'agit de valoriser les potentiels existant sur les sites et de développer une capacité stratégique améliorée vis à vis de la demande sociale et économique.

3. Méthodologie d'élaboration des SRESR

3.1. *Elaboration du cahier des charges*

C'est à l'Etat qu'il revient de définir le cadre de référence général de l'exercice demandé aux régions. Cette phase d'élaboration est décisive car c'est à l'Etat qu'il revient de définir les orientations générales de cette politique. Afin d'élaborer ce cahier des charges, un comité de pilotage national sera créé.

Ce comité de pilotage national placé sous la responsabilité conjointe du ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire et du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, regroupera les autres ministères ayant des établissements d'enseignement supérieur et de recherche sous leur tutelle ainsi que le commissariat général du plan. La Conférence des Présidents d'Université y sera représentée ainsi que la Conférence des Directeurs des Grandes Ecoles.

Ce comité de pilotage aura pour tâche de préparer le cahier des charges qui sera envoyé aux régions au plus tard fin 1994 après consultation des représentants des différents niveaux de collectivités locales concernées et des représentants des forces sociales et économiques. Il prévoira une première évaluation du Plan Université 2000, qualitative et quantitative. A cette fin, le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche mobilisera en particulier l'inspection générale de l'Administration de l'Education Nationale et la Direction de l'Evaluation et de la Prospective.

Des études complémentaires seront financées à hauteur de 3 MF par le FIAT.

3.2. *Eléments de cadrage*

Le Préfet et le Recteur joueront un rôle complémentaire de celui de l'administration centrale en ce qui concerne les éléments de cadrage régional, aussi ils auront à reprendre et à compléter le cahier des charges national en l'adaptant au contexte régional. En concertation avec la région, il leur reviendra d'analyser la demande de formation prévisible, les besoins d'environnement externes de l'enseignement supérieur et de la recherche, de suggérer les coopérations régionales souhaitables au sein et à l'extérieur de la région. En tant que de besoin, et en particulier dans les villes moyennes, ils pourront animer et coordonner la création de conseils d'orientation de sites et les associer à la stratégie d'évolution du site.

3.3. *Phase d'élaboration des projets*

Les éléments de cadrage national et régional seront transmis aux différentes collectivités et établissements de façon à ce que ces derniers, au sein des

structures dont ils se seront dotés, élaborent leur projet de développement stratégique. Pour cela, ils auront à s'appuyer sur les éléments de diagnostic transmis par le Préfet et le Recteur ; ils le compléteront éventuellement en fonction de leur moyen d'analyse propre.

3.4. *Recherche de la cohérence régionale*

Le Préfet et le Recteur examineront les projets et assurent leur mise en cohérence. La région sera associée à cet exercice qui conduira à un projet de schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ils associeront dans cette phase les représentants des grands organismes de recherche en région et pourront solliciter des pré-expertises de la part de l'administration centrale concernée.

La mise au point du projet de Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche nécessitera un travail au niveau régional de coordination et de concertation que mèneront conjointement le Préfet de région, le Recteur et le Conseil Régional.

3.5. *Transmission du projet de SRESR aux ministères concernés*

Les projets de SRESR seront transmis au groupe de pilotage national qui en organisera l'expertise. Ils seront, en particulier, examinés par régions, par les experts des différents organismes et des ministères concernés et validés.

3.6. *Approbation des SRESR et détermination de la carte de l'enseignement supérieur et de la recherche*

Après consultation et approbation des SRESR par les instances régionales, les schémas seront transmis pour approbation définitive par le comité de pilotage national. L'ensemble de ces schémas constituera la carte de l'enseignement supérieur et de la recherche pour les 5 années suivant l'exercice, elle sera validée en CIAT.

3.7. *Calendrier prévisionnel*

Cadrage national : 2e semestre 1994

Cadrage régional

Phase d'élaboration des projets) janvier à fin juillet 1995

Recherche de la cohérence régionale

Transmission de projet-expertise nationale : octobre-novembre-décembre 1995

Approbation définitive : fin 1995 - début 1996.

Mise au point et approbation définitive : au cours de l'année 1996.

Les Fédérations de Recherche en SHS :

observations suite au Comité Scientifique de l'IRESKO.

Dossier

Les équipes SHS hébergées à l'IRESKO cheminent lentement mais sûrement vers une nouvelle organisation, nommée Fédération de Recherche, d'après la toute nouvelle nomenclature (Instruction du 15 juillet 94, publiée au BO/CNRS août-septembre). Le Comité Scientifique de l'IRESKO réuni les 26-27 septembre 94 a donné un avis favorable sur le programme de recherche avec lequel l'Institut demandera son renouvellement dans cette nouvelle configuration à la session d'automne du Comité National. Trois équipes qui ne participent pas au programme devront quitter les locaux.

De nouveaux textes de référence ont été publiés au BO du CNRS courant septembre. Ils introduisent quelques modifications (il faudrait réfléchir sur le pourquoi) par rapport aux textes antérieurs. Les principales sont indiquées ci-après (modifications soulignées).

1. "Les structures fédératives regroupent, en totalité ou en partie des unités de recherche, de service et recherche..." Quid d'une unité de recherche hébergée à l'IRESKO et dont une partie seulement des personnels travaillerait dans le programme de la fédération ?

2. "Les moyens sont appréciés en crédits, en personnels, en locaux et en équipements." C'est la première fois que locaux et équipements sont inclus.

3. "Les structures fédératives de recherche sont dotées, sauf exception, d'un conseil d'institut pour les IFRC ou d'un conseil de fédération pour les FR." C'est une amélioration par rapport au texte antérieur qui indiquait que les deux conseils étaient facultatifs.

Dans son intervention devant le Comité Scientifique, Monsieur KASPI, nouveau directeur SHS n' pas dit un mot sur le contenu du futur programme. En revanche il a émis un jugement très favorable sur la future structure en insistant sur le fait que l'IRESKO a la taille nécessaire (environ 250 chercheurs et ITA) pour devenir un partenaire de poids face à l'Université, le Département et les éventuels pourvoyeurs de crédits. Il s'est dit "enchanté" par l'importance accordée par l'IRESKO à sa valorisation, et a indiqué que tous les projets allant dans ce sens seraient soutenus par le Département à condition qu'ils correspondent à des "ressources présentes". Enfin, il a indiqué qu'il avait créé une cellule pour faire le bilan des pratiques contractuelles en cours en SHS.

Ces propos et la suite des discussions ont rassuré, à tort pensons-nous, les chercheurs de l'IRESKO. D'abord par l'absence totale de discussion sur deux points majeurs, le contenu du programme, et les moyens nécessaires pour le réaliser. On oublie que les moyens incitatifs versés par SHS à l'IRESKO par le passé n'ont constitué en aucune façon un financement des recherches réalisées. Ils ont seulement servi à permettre une certaine valorisation. Le satisfécit décerné au nouveau programme de recherche ne coûte rien au Département, car c'est l'IRESKO et/ou les responsables des axes du programme qui devront toujours chercher les contrats permettant de réaliser leurs projets, dans un contexte de concurrence accrue. Au CS de l'année dernière, Le Directeur Scientifique de l'époque, Alain D'Iribarne avait annoncé son souhait de réduire les dotations de base des unités d'un tiers. Nous y sommes déjà avec les récentes décisions du DG.

Dossier

CS : Conseil Scientifique
FR : Fédération de Recherche.

Quel est le poids réel d'une FR dans ce contexte? En prenant l'exemple de l'IRESO, il semblerait qu'il soit plutôt faible, qu'il s'agisse du financement de la recherche, (la majeure partie de ses crédits ira vers l'infrastructure); ou en matière de développement des moyens, et plus particulièrement des services. Les récentes péripéties de la Bibliothèque de Sociologie et du Service d'Impression montrent clairement que les décisions concernant leur mission (et par la suite, la définition des fonctions des personnels) ne sont pas prises sur place. D'un autre côté, les textes de référence autorisent l'attribution des moyens en personnels, en crédits et en équipements à la structure fédérative.

Est-ce que la fameuse autonomie des équipes est mise en cause par la création d'une FR ? Directement non, mais indirectement, par le biais des moyens, une pression forte se fera sentir pour orienter les thèmes de recherche selon les axes prioritaires du département, et aussi par la recommandation de faire coïncider l'évaluation de la FR et des unités composantes.

La FR semble être plus qu'un hôtel, mais beaucoup moins qu'une structure susceptible de peser en faveur d'une recherche de qualité. C'est plutôt à la (petite) agence de moyens que l'IRESO futur Fédération de Recherche fait penser.

7 octobre 1994

Gwen Terrenoire, SNTRS IRESO

D'où vient toute cette politique ?

Le CERN, enfant chéri des gouvernements européens, est en crise : il manque 500 millions de Francs Suisses pour débiter la construction du futur accélérateur LHC. Quelle mesure est envisagée ? Faire des économies en réduisant le personnel permanent.

Selon "la Recherche" d'octobre c'est "un sixième des emplois qui pourraient être supprimés à la faveur des départs à la retraite d'environ 500 personnes au cours des prochaines années".

Quel que soit le pays ou le secteur concerné, c'est la politique de Bruxelles qui s'applique : diminuer les déficits publics en rognant sur la santé, l'éducation, la recherche, les services publics.

Au CNRS, les suppressions de postes prévues au budget 95 doivent être comprises comme l'application de ces directives, de même que le budget général en stagnation (baisse en pouvoir d'achat).

Les plans de restructuration-partition du CNRS (diminution du nombre des UPR, disparition du soutien aux URA) mettent en avant l'incitation à créer des Unités mixtes en "partenariat" avec des universités et des entreprises.

Cette insistance sur le "partenariat" vient tout droit de la Commission de Bruxelles. Le Ministère a rendu public le rapport du groupe de travail "Europe" au CSRT qui y consacre une section entière : "faire de la recherche partenariale un concept directeur majeur d'une politique destinée à mieux utiliser le potentiel européen".

Ces partenariats y sont vantés pour leur fonction régulatrice, pour leur effet structurant des capacités scientifiques et parce qu'ils permettent d'économiser des moyens.

Quel est le moteur de toute cette politique ?

Sous l'égide de l'Union Européenne, la recherche doit servir à "renforcer les bases scientifiques et techniques de l'industrie et favoriser le développement de sa compétitivité internationale" (art. 130 F du traité de Maastricht), elle doit être pilotée par les besoins des entreprises, de l'économie et de la société dites libérales. Il faut dans ce cadre prélever davantage pour les entreprises dans le budget public (c'est, en particulier, l'objet du crédit-impôt recherche - 4 milliards F en 1994) et consacrer moins aux dépenses de personnel statutaire.

Comité Technique Paritaire du CNRS

19 septembre 1994

Dossier

2

LES "INTENTIONS" DU NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL DU CNRS :

Le nouveau Directeur Général du CNRS, M. Guy AUBERT commence par faire part au CTP de ses "intentions". Il affirme avoir l'habitude de ne pas laisser de problème en suspend.

Concernant la gestion des crédits CNRS, il souhaite une meilleure maîtrise de la situation financière. La suspension de toute commande en septembre doit permettre un "petit examen". Il espère que le CNRS n'aura pas à en souffrir, bien au contraire. On ne peut séparer les crédits CNRS des ressources contractuelles, même si les laboratoires s'estiment un peu plus "propriétaires" de ces ressources. Aujourd'hui l'ensemble est globalisé. Il y aurait un "trou" qui s'aggraverait d'année en année, entre les AP (Autorisations de Programmes) et les CP (Crédits de Paiement).

Concernant le pilotage de la recherche au CNRS : le CNRS a une "quasi-structure" par labos. Cela permet la stabilité mais manque de souplesse. Il y a nécessité d'infléchir dans quelques secteurs. Un manque de coordination entre les différents EPST et EPIC entraîne des difficultés. Il faut recadrer chaque Etablissement sur son métier et organiser les points de rencontre. Les Universités (80) et les Grandes Ecoles (146) forment un ensemble divers, chacun fait de la "Recherche" mais ce mot ne recouvre pas la même réalité.

La discussion est ouverte par une série de questions du SNCS qui cherche à vérifier le bien-fondé des "rumeurs".

On apprend que seulement environ 80 % des labos ont répondu dans les délais à la lettre du Directeur Général du 1er septembre 94. On ne sait où on en est des Crédits de Paiements. On ne pourra sans doute pas continuer de parler en Autorisations de Programmes.

Le Conseil des Ministres va délibérer sur le budget 1995 le mercredi 21 septembre. Le budget 95 pourrait se situer sur le même plan que l'année dernière (mauvaise année).

Le nouveau Directeur Général "s'interroge" sur les obstacles à la pluridisciplinarité. Le nombre de Départements scientifiques du CNRS est probablement un de ces obstacles. C'est dans ce sens qu'il faudrait probablement réduire le nombre de Départements (de 7 on pourrait réduire ceux-ci jusqu'à 3 : Sciences Exactes, Sciences de la Vie, Sciences de l'Homme et de la Société). Concernant les Instituts (IN2P3 et INSU), le D.G ne semble pas les remettre en cause "une bonne chose en principe". Au détour d'une phrase, il laisse entendre qu'il n'est pas impossible que l'on en crée un autre.

Rien n'est décidé, ce sont là des questions ouvertes à la discussion. Jean CHARVOLIN, ancien Directeur de l'Institut Laue Langevin est chargé de l'organisation de la réflexion sur l'ensemble de ces questions.

On parle d'une recentralisation de la politique scientifique à Paris et d'une délocalisation des Délégations Régionales? Le nouveau D.G. veut redéfinir la fonction de Délégué Régional. Une commission de 4 Délégués Régionaux doit lui faire des propositions. Selon le nouveau Directeur Général le CNRS s'est doté d'une organisation matricielle (DR et Directeurs scientifiques), mais les parallèles ne sont pas dans le même plan. Chaque DR interpréterait la politique du CNRS à sa façon. Seule la fonction de gestion administrative est clairement définie. On parle aussi de déconcentration au sein de certaines DR (Nice dans PACA par exemple).

Questions : le rôle des Présidents d'universités? le devenir des URA? Il y en aurait beaucoup trop? Pour le nouveau D.G. les URA seraient le plus souvent l'affaire de groupes d'individus et non un engagement d'une Université, d'où le problème de fiabilité. Les plus importantes deviendraient UMR, car dans ce cas on travaille avec un partenaire qui s'engage. Le nouveau D.G. n'a pas répondu clairement sur l'avenir des autres URA. L'idée d'un "label CNRS" réapparaît. Ces "Unités" pourraient ne plus bénéficier de crédits récurrents. Le "label CNRS" ouvrirait l'accès à des crédits contractuels par objectifs (retour des actions de type ATP ou RCP ?).

Il faut redéfinir le partenariat, distinguer le financement des structures et le financement des programmes. Les Présidents d'universités pourraient se faire déléguer une part de la gestion régionale, ils devront prendre un engagement contractuel (nouvelles Conventions Université-CNRS?).

Sur deux années 94-95, il y aurait en tout 245 suppressions d'emplois ITA au CNRS (dont 55 pris sur les postes de la restauration), 159 postes restent gelés en 94 (à rapprocher des 150 qui seraient supprimés au titre de 95). Le gel pourrait être encore plus important en 95. Le gel d'un poste libéré sur deux est maintenu. Au CNRS, il s'applique aussi aux chercheurs (la Direction estime ce gel à 200 postes pour les ITA et 175 postes pour les chercheurs).

Quand le SNTRS-CGT dénonce les suppressions d'emplois ITA, le nouveau Directeur Général nous affirme aussitôt qu'il ne faut pas compter sur lui pour critiquer la politique du gouvernement (comment les ITA doivent-ils comprendre cette réponse ?).

A une question posée concernant l'avenir du site de Bellevue, le nouveau Directeur Général recevra les organisations syndicales, mais il souhaite d'abord prendre le temps d'étudier le dossier.

1. BILAN DE LA RESTAURATION SOCIALE 93 :

Un document de 53 pages fait le point de la restauration sociale par Délégation Régionale :

- restaurants propres (privatiser, gestion CAES, associative ou directe),
- restaurants hébergés.

Ce document ne semble pas exempt d'erreurs. Il fournit cependant grands nombres d'informations. Nous avons regretté que dans le tableau de la page 31 (ci-joint) ne figure pas le Prix moyen par repas payé par l'usager.

Les agents des 4 DR "pilotes" devraient bénéficier des chèques-restaurants au 1er octobre.

Le Secrétaire Général du CNRS fait état de la mise en place de trois groupes de travail :

- 1- Les ayants-droit de la restauration : les étudiants DEA, doctorants, post-doc des LP et UMR doivent-ils bénéficier de la subvention administrative?
- 2- La refonte de la tarification : les agents doivent-ils continuer à ne payer que le coût de l'assiette?
- 3- La maîtrise de la restauration hébergée.

Le SNTRS-CGT rappelle son désaccord avec "l'accord CNRS-CFDT" de 92. Pour lui, l'usager ne doit payer que le prix des denrées réellement mises dans l'assiette. Pour le SNTRS-CGT, tous ces points devraient faire l'objet de négociations syndicats/Direction CNRS.

2- BILAN SOCIAL CNRS 93 :

Le CNRS a sorti ce Bilan Social dans les délais fixés (l'année suivante). Ce n'est pas simplement une accumulation de chiffres. Le CNRS a réalisé une approche rédactionnelle, à usage plus large que l'organisme.

Les inévitables erreurs de traitement de texte occupent le peu de temps consacré à ce point. Le CTP ne se livre pas un véritable débat sur la politique du CNRS. Nous n'avions reçu ce document de 165 pages que 6 jours avant la réunion... Nous en recommandons la lecture complète.

Pour cette année, retenons plus particulièrement (choix personnel) :

- page 8/9 : de l'emploi aux carrières : les tendances phares.
- page 35 : les diplômés détenus par les ITA recrutés entre 90-93.
- page 50 : les "rappels", suite mesures DURAFOUR.
- page 56 : les mobilités géographiques.
- page 95 : le temps partiel
- page 118 : les motifs des aides exceptionnelles;
- page 119 : les motifs des demandes d'aide handicap CAES

.....

3- PROJET DE PLAN DE FORMATION 95 :

Ce document a été discuté à la Commission Nationale de Formation Permanente du 6 septembre 94 (voir le compte-rendu SNTRS-CGT).

L'objet de ce document est de fournir un cadre politique et méthodologique à l'élaboration des plans régionaux de formations 95.

On apprend que les plans de formations de labos sont au nombre de 100. L'objectif est d'obtenir 150 plans supplémentaires pour 96.

Les représentants CFDT à la CNFP ont fait nombre d'amendements.

Les représentants SNTRS-CGT ont fait un amendement sur la nécessité d'accompagner dans leur évolution de carrière les collègues engagés dans une formation qualifiante. La proposition d'amendement rappelant l'obligation de formation des CES (200 heures par an) devrait faire l'objet d'une lettre de rappel aux D.R., mais ne figurera pas dans le document (dont le projet était déjà parvenu aux DR avant la réunion).

4- INFORMATION SUR LA VALIDATION DES RETRAITES :

Nous devrions obtenir prochainement des chiffres compréhensibles.

Le responsable du Bureau des Pensions donne des chiffres sur le nombre de calculs de pensions pour les nouveaux retraités, des pensions de reversion, de révisions des pensions des catégories Cet D (suite aux mesures DURAFOUR).

En ce qui concerne le traitement des dossiers de demandes de validation (voir CR CTP du 24 mai 93), le CNRS semble incapable de tenir ses objectifs de 1500 dossiers par an. Le Bureau des Pensions va traiter cette année 1000 à 1200 dossiers. A ce rythme, il faudra encore huit ans pour traiter tous les dossiers !

Le SNTRS-CGT rappelle au nouveau D.G. l'injustice de mode de calcul actuel de la "dette" et fait part des actions entreprises.

Nous en profitons pour attirer l'attention de la Direction du CNRS sur les problèmes rencontrés par les titulaires sans droit à pension :

- pour le calcul des traitements soumis à cotisations soumises SS, certaines DR n'appliquent correctement l'article D 29 du Code des Pensions que grâce à l'intervention syndicale,
- pour les agents en Cessation Progressive d'Activité, certaines CRAM ne prennent en compte que la moitié du plafond SS pour le calcul du Salaire Annuel Moyen, quel'ait été le traitement soumis à cotisation.

Le Chef du Bureau de Pensions répond que :

- Les DR devraient maintenant être au fait du premier point,
- On constate des interprétations différentes selon les CRAM sur le deuxième point.

**CAMPAGNE CNRS 1994 - CORPS AU CHOIX
REPARTITION INDICATIVE
DES POSSIBILITES DE PROMOTION PAR DS**

CORPS	DEPARTEMENTS SCIENTIFIQUES										TOTAL
	SPM	SPI	SDU	SC	SDV	SHS	MC	Autre	INST	AG	
IR		1	1	1	2	2	1				8
IE	2	1	3	2	5		1				14
AI	2	2	2	2	5	2	3				18
T	2	3	3	5	10	5	11				39
AJT		1	4	4	7	2	7	1			26
TOTAL	6	8	13	14	29	11	23	1			105

CAGESTIONCCEA/P94.WK4

**CAMPAGNE CNRS 1994 - GRADE AU CHOIX
REPARTITION INDICATIVE PAR DS
DES POSSIBILITES DE PROMOTION**

GRADE	DEPARTEMENTS SCIENTIFIQUES										TOTAL
	SPM	SPI	SDU	SC	SDV	SHS	MC	Autre	INST	AG	
IR1	4	6	6	7	5	6	3	2	1		40
IE1	29	126	129	156	94	122	70	22	19		650
T1	4	4	6	6	13	18	3	2	2		58
T2	116	117	175	169	209	500	77	59	20		1674
AJT	1	1	1	1	1	1	1	1	1		9
AGTP	1	1	5	5	7	2	2	9			30
SAR1	1	1	22	23	21	4	4	2			55
SAR2	3	3	2	3	4	5	11	1			32
AJAP1	2	22	19	27	20	42	85	8			195
AJAP2	1			2	2	2					6
AGA1	1	3	2	4	4	5	5	13			32
TOTAL	309	26	28	36	68	51	61	8	6		314

(PROMOUVABILITES EN ITALIQUE)

CAGESTIONCCEA/P94.WK4

5- QUESTIONS DIVERSES :

A- Avancement des contractuels :

Le CNRS espère tenir les CAP en 95. Pour le calcul des possibilités, il faudra probablement l'accord du budget.

B- "AFFAIRE" A. BAHRI (VOIR SNTRS-info) :

Les représentants SGEN-CFDT, en accord avec les représentants des autres syndicats, souhaitent un VOEU du CTP et proposent le texte suivant :

"Le Comité Technique Paritaire du CNRS est informé de la situation de Monsieur Abderrhamane BAHRI, ingénieur de recherche au laboratoire LURE d'Orsay, qui a été expulsé "en urgence absolue" le 31 août 1994.

Le Comité Technique Paritaire du CNRS partage l'émotion de ses collègues de LURE et de la communauté scientifique et universitaire.

Le Comité Technique Paritaire du CNRS demande à Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche d'intervenir pour que soit levée la mesure d'expulsion qui frappe A. BAHRI et qu'une procédure judiciaire régulière soit ouverte."

Le Directeur Général du CNRS affirme ne pas être resté inactif. La Direction ne peut cependant s'associer par un vote positif à des termes tels que "partage" ou "régulière". Ces termes ne lui posent pas de problème si la Direction s'abstient au cours du vote. Au cours de la discussion les représentants SNCS et SGEN-CFDT optent pour un texte amendé qui pourrait alors être voté à l'unanimité. Les représentants SNTRS-CGT expriment leurs réserves sur un texte qui ne demanderait pas explicitement "la levée de la mesure d'expulsion".

Finalement le texte suivant est mis au voix :

"Le Comité Technique Paritaire du CNRS est informé de la situation de Monsieur Abderrhamane BAHRI, ingénieur de recherche au laboratoire LURE d'Orsay, qui a été expulsé "en urgence absolue" le 31 août 1994.

Le Comité Technique Paritaire du CNRS constate l'émotion de ses collègues de LURE et de la communauté scientifique et universitaire.

Le Comité Technique Paritaire du CNRS demande à Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche d'intervenir pour que la situation d'A. BAHRI fasse l'objet d'un réexamen."

Le VOEU est adopté à l'UNANIMITE

RESTAURANTS PROPRES BILAN 1993

page 31 Proc 1993

	Nombre de repas servis			Prix de revient par repas						
	TOTAL	Subventionnés	Moyenne/jour	Denrées	Personnel	Fonctionnement	Petit matériel	Sous-total	Equipement	TOTAL
Ivry Paul Bert	26 358	17 154	119	17,44 F	28,52 F	9,59 F	0,10 F	55,65 F	0,67 F	56,32 F
Villejuif	103 806	59 057	472	19,54 F	21,83 F	5,49 F	0,36 F	47,22 F	9,04 F	50,26 F
Thiais *	47 522	27 424	216	19,54 F	21,87 F	4,52 F		45,93 F	5,98 F	51,91 F
Nogent-sur-Mame	10 861	7 447	49	19,04 F	30,47 F					49,51 F
Saint-Maur	13 366	5 366	61	20,92 F	15,51 F	7,92 F	0,04 F	44,29 F		44,29 F
Gif-sur-Yvette	207 038	122 495	1 097	19,28 F	18,67 F	4,47 F	0,40 F	42,82 F		42,82 F
Meudon Bellevue	110 350	48 729	502	19,13 F	31,07 F	6,71 F	0,30 F	57,22 F		57,22 F
Meudon Verrières	31 523	17 857	143	18,71 F	21,50 F	2,74 F	0,28 F	43,23 F		43,23 F
Nancy	131 786	80 998	599	16,33 F	15,02 F	6,87 F		38,33 F		38,33 F
Villeurbanne	34 212	19 397	171	18,93 F	17,94 F	8,35 F	1,09 F	46,31 F	0,93 F	47,24 F
Orléans *	71 982	43 091	360	19,69 F	15,78 F	6,12 F		41,59 F	4,86 F	46,45 F
Strasbourg	132 216	74 085	600	17,11 F	19,25 F	6,34 F	0,25 F	42,95 F	6,34 F	49,29 F
Marseille GLM	29 698	16 230	323	19,92 F	15,42 F	9,01 F		44,35 F	44,60 F	88,95 F
Marseille LAS 1/01 au 30/06	5 085	2 380	46	18,90 F	15,05 F	15,95 F		47,16 F		47,16 F
Marseille LAS 1/07 au 31/12	3 187	1 446	29	20,23 F	18,00 F	8,93 F		47,16 F		47,16 F
Montpellier	37 681	19 246	465	18,85 F	14,71 F	3,84 F	3,89 F	41,29 F	24,57 F	65,86 F
Odello	12 357	6 240	56	24,86 F	26,22 F	8,13 F		59,21 F	4,76 F	63,97 F
Toulouse	166 467	102 772	757	18,29 F	18,44 F	3,96 F	0,21 F	40,90 F	0,45 F	41,35 F
Bordeaux	94 331	52 778	429	16,92 F	21,70 F	3,38 F	2,66 F	44,66 F		44,66 F
Chizé	10 146	6 704	46	17,58 F	34,37 F	3,34 F	1,64 F	56,93 F		56,93 F
Campus Michel-Ange	117 040	72 182	534	19,62 F	27,06 F	6,70 F	0,15 F	53,53 F	8,51 F	62,04 F
Rue du Maroc	20 086	9 330	151	25,18 F	24,09 F	10,70 F		59,77 F		59,77 F
Roscoff	20 970	7 139	95	20,02 F	30,65 F	2,65 F	0,62 F	53,94 F	1,61 F	55,55 F

A propos de l'Entretien Annuel d'Activité

(septembre 94)

Jacques LEROY

Section Polygone de Grenoble

La Directrice de notre Laboratoire a pris l'initiative de réunir les ITA pour débattre de l'E.A.A. sur la base du dépliant distribué par la Direction des Ressources Humaines.

Avant de donner la parole aux ITA pour qu'ils s'expriment sur la question, elle nous a fait part de ses propres réflexions : difficulté pour elle d'aborder en tête à tête des questions d'ordre psychologique ou relationnel avec ses personnels*, non formation des directeurs sur ces questions, (d'autres directeurs ont éprouvé les mêmes difficultés), "l'E.A.A. n'est pas obligatoire", notre laboratoire est une unité propre et il y a une grande disparité de fonctionnement entre les unités du CNRS selon leur taille et leur type.

Ensuite, sollicités comme les autres personnels, les adhérents SNTRS présents ont exprimé leurs appréciations mais uniquement sur la base du document CNRS distribué car nous ne connaissions pas à ce moment la position du SNTRS sur cette question (nous avons reçu, par la suite le BRS dans lequel est développé un argumentaire tiré des orientations du congrès pour refuser l'E.A.A.). Ainsi, j'ai soulevé toutes les ambiguïtés, tous les silences et les contradictions du texte. Par exemple :

- L'E.A.A. est confidentiel ... mais le Directeur de Laboratoire doit faire un bilan "présenté devant le Conseil de son Unité", "il peut être adressé au Département scientifique et à la Délégation Régionale".
- L'E.A.A. doit aborder la "fonction et les activités exercées" par l'agent ... ce qui suppose que jusqu'à présent le directeur ne savait pas ce qui se faisait dans son laboratoire alors qu'il y a les conseils de laboratoire, les dossiers de notation, des concours etc !
- L'E.A.A. traite des souhaits éventuels d'"évolution de fonction" ... alors que ce n'est pas l'I.T.A. qui définit son travail mais son responsable scientifique direct.
- L'E.A.A. aborde le contenu de la fonction ... mais refuse explicitement de traiter de la qualification et de son utilisation.
- L'E.A.A. sollicite les vœux de l'agent ... mais en aucun cas il ne doit aborder les questions de carrière, d'avancement de rémunération. (Cette précision semble avoir interloqué tous nos collègues).

* Rappel : notre Laboratoire a été choisi, il y a quelques années, par la Direction du CNRS et le Cabinet "Convergences" pour une expérience de "consultation" : cela n'a été d'aucune utilité dès le premier conflit interne.

- L'E.A.A. traite des activités professionnelles et de souhaits d'évolution ... alors que ceux-ci sont directement liés aux orientations scientifiques du laboratoire et qui sont régulièrement examinées dans les comités de direction.

J'ai en résumé souligné que toute la démarche de l'E.A.A. semblait complètement ignorer toutes les structures d'évaluation et de contrôle qui existent dans les laboratoires** , comme si la direction du CNRS n'avait pas confiance en elles et voulait, en passant par dessus ces structures faire un état des lieux à sa façon et maîtriser directement les activités ou l'existence des labos ainsi que l'utilisation et l'affectation des personnels. (Cette perspective semble avoir attiré l'attention de notre Directrice).

Plusieurs I.T.A. ont ensuite pris la parole pour reprendre certains points cités ci-dessus et exprimer leur incompréhension du texte et l'inutilité d'une telle structure. Un I.T.A. souligne que ce qui fait peut-être la seule originalité et nouveauté de l'E.A.A. serait le caractère individuel de l'entretien.

Pour conclure, la Directrice précise qu'elle ne tient pas particulièrement à assumer ces entretiens. Cependant, si les personnels y tenaient, elle confierait cette tâche aux responsables d'équipe. Puis, à cette fin, elle demande aux ITA présents de se prononcer sur l'utilité de mettre en oeuvre l'E.A.A. dans le Laboratoire. Tous ont estimé l'E.A.A. inutile. Le Conseil de Laboratoire qui a suivi a estimé qu'il fallait ignorer cette initiative du CNRS (ce d'autant plus qu'il était mal informé).

Je pense que pour donner suite aux appréciations de son dernier congrès, concernant l'E.A.A. le SNTRS devrait informer plus complètement tous les personnels non seulement sur les ambiguïtés de l'E.A.A. mais aussi sur son caractère non statutaire et surtout sur tous les dangers qu'il recèle d'individualisation et de division des personnels, de disparition du statut.

** Conseil de Laboratoire, Conseil Scientifique, Commission Paritaire, Commission Hygiène et Sécurité, Comité Scientifique, Comité de Direction, Comité National, etc...

Déclaration du SNTRS-CGT au CA du CAES le 20 septembre 1994

Orientations générales sur la politique du CAES.

Au CA et au bureau du CAES les élus du SNTRS-CGT auront pour premiers soucis l'indépendance du CAES vis à vis de l'administration et l'augmentation de ses moyens.

Ils revendiqueront, avec leur syndicat, l'augmentation de la subvention du CAES de 35 % afin d'atteindre le 1% de la masse salariale stipulé dans la convention signée en 1992 par le CNRS.

Parmi les revendications qui nous paraissent essentielles de développer :

CES : versement par le CNRS d'une subvention au CAES comme pour les autres personnels payés par le CNRS.

Restauration : abrogation de l'accord du 25 mai 1992 passé entre le SGEN-CFDT et la direction du CNRS et ouverture de négociation sur une nouvelle convention avec affectation de personnels pour la restauration.

Dans l'attente, partout où les CLAS veulent maintenir la gestion par les élus, le CAES doit leur apporter son appui et ses conseils, soit dans le cadre du maintien du système mis en place en 1988, soit par l'élaboration de conventions avec le CNRS (mise en place d'association loi de 1901), notamment en terme de moyens et postes remis à la disposition des restaurants.

Il faut maintenir une restauration sociale de qualité sans augmenter les coûts et en maintenant les personnels en place.

Logement : le droit aux PBAP doit être ouvert sans conditions d'âge ou de mobilité professionnelle.

Le parc immobilier du CNRS doit être sauvegardé afin de permettre à ceux qui ne peuvent ou ne veulent accéder à la propriété d'obtenir des locations à des prix acceptables. Sur ce dernier sujet, si le CAES n'a pas de responsabilité propre, il peut apporter par son expérience une aide essentielle aux organisations syndicales face à la direction du CNRS.

Prêts solidarité et aides : ils doivent augmenter pour répondre à la demande.

Tarifs dégressifs : ils doivent être améliorés notamment pour les revenus les plus bas.

L'ensemble des activités locales (CLAS) et nationales (vacances, voyages, enfance, culture, sport) doivent être maintenues et développées en veillant à ce que chacun puisse y avoir accès, quels que soient ses revenus.

J'en viens maintenant à notre façon d'appréhender la répartition des responsabilités au CAES.

Le résultat électoral donne à la CFDT la première place et de loin. Il est donc normal que ce soit cette organisation qui propose qu'elqu'un au poste de président.

Cependant, nous ne pouvons éliminer de notre réflexion, à ce moment du débat, les positions prises par les uns et les autres au cours du mandat précédent sur des questions qui concernent le CAES.

Je veux parler ici, tout le monde l'aura compris, essentiellement de la question de la restauration. C'est, pour nous et pour les autres syndicats, le point important de désaccord avec la CFDT.

Cette dernière, seule, a décidé en 1992 de signer, avec la direction du CNRS, un accord sur la restauration.

Nous pensons qu'aujourd'hui, à la lumière de l'expérience, toutes les organisations syndicales doivent demander une renégociation sur ce sujet.

Nous avons bien noté, dans la déclaration de la CFDT, le pas fait par cette dernière sur ce sujet : son engagement à assumer la continuité de la gestion des restaurants et sa volonté de mettre en oeuvre les décisions du CA. Cependant, dans la même déclaration, elle persiste à se référer à l'accord signé par elle. A cela s'ajoute le contenu de sa profession de foi.

Tout cela continue de susciter chez nous de fortes interrogations et un grand scepticisme.

Nous sommes donc conduits à nous abstenir sur la candidature CFDT au poste de président. Une telle prise de position n'a rien de personnel vis-à-vis du candidat de la CFDT. Il s'agit pour nous d'un débat sur le fond.

Nous agissons avec tous ceux qui ont le souci de la préservation et du développement du CAES, de son indépendance.

CAES : 1er Conseil d'Administration après les élections

La première réunion du nouveau Conseil d'administration (20-21/09/94) issu des élections de juillet dernier a été consacré à 2 points:

1. Election du bureau
2. Mise en place des Commissions et élections des responsables.

1. Bureau: Les résultats des élections donnaient la répartition suivante (sur 11 postes):

CFDT: 4; SNTRS: 2; SNCS: 2; SNIRS:2; FO:1

La présidence revenant de coutume au groupe majoritaire, le SNTRS s'est abstenu sur le candidat présenté par la CFDT, après avoir expliqué que nous étions en désaccord total avec la position de ce syndicat sur la restauration. Le SNIRS a voté pour le candidat CFDT qui a recueilli 21 voix (sur 30), 1 contre, et 8 abstentions (6 SNTRS, 1 FEN et 1 SNCS.

Le SNTRS a proposé Jean-Pierre Danoy au poste de Trésorier. La CFDT s'est abstenue. Interrogés sur leur abstention, les élus CFDT ont reconnus n'avoir aucun argument. Simple mouvement d'humeur...

2. Mise en place des Commissions

Un débat préalable a eu lieu sur les principes devant guider l'élection des responsables. Tous se sont exprimé, mais sans vote, en faveur des principes suivants destinés à améliorer le fonctionnement:

- renforcer la participation des élus du CA, d'où l'idée d'un adjoint pour seconder le responsable;
- un travail plus collectif;
- le responsable ne doit pas obligatoirement être membre du bureau, mais un membre du bureau doit assurer l'information régulière du Bureau, et le cas échéant, se faire accompagner par le responsable;
- une préférence pour la rotation des responsables, pas de chasse gardée personnelle.

Le SNTRS proposait G. Ponchel comme responsable de la commission **Enfance**, contre le candidat CFDT, ancien responsable, qui se représentait. La CFDT a accepté le principe de rotation des personnes pour retirer leur premier candidat et présenter une deuxième. Nous avons retiré notre candidature (c'était sans doute une erreur) et la candidate CFDT a été élue.

En réunion intersyndicale préparatoire le SNTRS avait fait connaître son souhait de prendre la responsabilité du secteur **Vacances**. Il n'y avait pas, semble-t-il, d'autres candidats, seulement le souhait du SNIRS d'avoir un adjoint aux Vacances. Lorsque en CA nous avons proposé Marc Decaster à cette fonction, un candidat SNIRS, qui se trouvait être l'ancien responsable, s'est présenté, et avec les voix de la CFDT, a été élu. Candidat SNTRS-CGT: 11 voix (6 SNTRS + 5 SNCS-SNCPEN). Candidat CFDT: 15 voix (10 CFDT + 5 SNIRS . Abstention: 2 FO, 1 FEN, 1 USCA.

Conclusion: Le SNTRS 2e groupe au CA, se trouve responsable d'une seule (petite) commission, **Sport** (resp. Denis Claisse). Les responsabilités pour les 9 autres commissions ont été réparties ainsi: CFDT: 2; SNIRS: 2; FEN: 1; SNCS: 2; SNCPEN: 2.

Nos "partenaires" CFDT et SNIRS, qui représentent 15 postes au CA sur 30, sont très forts pour exprimer de grands principes démocratiques, mais quand il s'agit de passer aux actes, ce sont les principes du domaine réservé et des alliances du moment, qui l'emportent, et le tout sans programme...

En question diverse, l'élú du SNTRS-CGT Marc DECASTER, demandait, et obtenait du CA, l'envoi du catalogue vacances Ete 95 à tous les personnels du CNRS.

Composition du Nouveau bureau du CAES

- Président: Tessier CFDT
- Vice-Président: Damany SNPEN-SNCS
- Secrétaire: Hubrecht SNIRS
- Trésorier: Danoy SNTRS-CGT
- Secrétaire-adjoint: Thoueilles CFDT
- Trésorier adjoint: Roussel FO

Autres membres du bureau: Decaster SNTRS-CGT; Engelstein CFDT; Ledig SNCS; Raoult CFDT; Sempere SNIRS.

<u>Commissions</u>	<u>Responsable</u>	<u>Représentants SNTRS-CGT</u>
Finances	CFDT	Danoy, Ponchel
Culture	SNCS	Clerc, Berger
Solidarité	SNPCEN	Terrenoire
Communication	SNIRS	Decaster, Lacroix, Orphanides
Restauration	SNPCEN	Adam, Armengaud
Enfance	CFDT	Gutnic, Ponchel
Sections locales	FEN	Gutnic, Orphanides
Vacances-voyages	SNIRS	Claisse, Decaster, Lacroix
Logement	SNCS	Decaster, Masquelier
Sport	SNTRS-CGT	Claisse

Marc Decaster
Gwen Terrenoire

**21 SEPTEMBRE 1994 :
OUVERTURE DE LA CHASSE ... AUX SORCIERES
EN TERRE CAES**

Avant et pendant le C.A. des 20 et 21 septembre, chaque syndicat avait précisé ses orientations : celles du SNIRS-CGC "ont pour but d'obtenir un fonctionnement plus démocratique du CAES". Pour la CFDT : "Le vote CFDT, c'est solidarité et démocratie" ajoutant "les membres du bureau ont la responsabilité des secteurs recouvrant les activités du CAES". La discussion générale aboutissait à une conclusion unanime : il faut faire tourner les responsabilités.

Nantis de ces bonnes intentions, vous pensez peut-être que l'on allait s'acheminer en toute démocratie vers une répartition des directions de commissions fonction des résultats électoraux.

Pas tout à fait, pas tout à fait ...

Le bloc CFDT, SNIRS-CGC, déclarations faites et bien faites, entrain en action et boutait, hors de toute responsabilité, Gérard PONCHEL présenté par le SNTRS-CGT pour animer le secteur Enfance (et dont la région du Nord avait vu les votes progresser de 28% pour notre syndicat !) et Marc DECASTER tête de liste aux élections CAES (liste qui passait de la 4ème à la 2ème position au CNRS en gagnant 4,37 points) et

qui eut l'outrecuidance d'être présenté pour animer le secteur Vacances.

A leur place furent élus, sous les hourras de leurs partisans enthousiastes, deux personnalités (1 SNIRS et 1 CFDT) bien connues des aficionados qui suivent depuis quelques décennies le CAES.

Avait échappé par miracle J.P. DANOY du SNTRS-CGT, élu trésorier, assisté d'un trésorier adjoint (ce qui est normal) et nanti d'une commission finance créée pour la circonstance avec un responsable (ou commissaire politique ?) CFDT chargé de "marquer à la culotte (1)" cet éncrgumène.

Les représentants du SNIRS et de la CFDT pouvaient repartir heureux : en éloignant des élus SNTRS-CGT de la direction du CAES ; ils punissaient ainsi les électeurs qui avaient donné leurs voix à des manants qui prônent l'indépendance du CAES vis-à-vis du CNRS, une augmentation de la subvention et l'unité de tous.

(1) Au football, le "marquage à la culotte" consiste à suivre au plus près pendant le match un joueur de l'autre équipe afin de l'empêcher de s'exprimer.

APRES LES ELECTIONS DU CNRS : CONSOLIDER LES AVANCEES DE LA CGT

Le résultat des dernières élections au Comité d'action d'entraide sociale du CNRS traduit une confiance accrue des personnels dans la CGT, et particulièrement dans son plus ancien syndicat, le SNTRS, dont le nombre de voix progresse de 530 voix et de 4,37 %.

Ce progrès correspond au regain de l'activité revendicative dans les secteurs des organismes publics du QUINES, de l'INSERM et de l'INRIA et du rôle joué par la CGT, au moment où le gouvernement entend restreindre les moyens humains et financiers de la recherche publique et soumettre ses orientations aux priorités des grandes sociétés capitalistes.

Il marque également une avancée de notre influence parmi les différentes catégories : ingénieurs, techniciens, administratifs et chercheurs.

Cette situation nouvelle permet d'engager le dépassement des divisions existantes sur la base du développement actuel des actions revendicatives diversifiées et convergences, dans le plus grand nombre de laboratoires et de sites de recherche.

L'avenir de la CGT dépendra des syndiqués de ce secteur et de leur capacité à travailler ensemble au rassemblement des salariés, dans un climat de confiance débarrassé des procès d'intention, des opérations de débauchage d'adhérents et des conflits qui perdurent.

En s'appuyant sur cette confiance accrue des salariés, il est possible aux organisations de la CGT de travailler à un processus de rapprochement incluant à terme une perspective d'unification.

Celle-ci, déjà proposée par la FERC depuis deux ans, organiserait et respecterait nécessairement l'expression autonome des revendications catégorielles et leur libre convergence au sein de l'organisation intercatégorielle qui en découlera. L'expérience du SNTRS parmi toutes les catégories et celles de l'USCA parmi les chercheurs pourraient ainsi s'y conjuguer.

Les organisations confédérées, unions départementales et commissions départementales de l'UGICT auront à cœur de favoriser ce processus et de promouvoir les coopérations les plus larges des milieux de la recherche publique avec les autres secteurs professionnels.

Le Bureau confédéral de la CGT

Montreuil, le 14 octobre 1994

CALENDRIER PREVISIONNEL DES CAMPAGNES D'AVANCEMENT AU CHOIX 94

28 OCTOBRE 94	DR - fin des saisies des propositions sur ICARE (<i>Retard dans les saisies</i>)
8 NOVEMBRE	SP : envoi des disquettes intersections aux DR et classements régionaux
9 DECEMBRE	DR : retour des disquettes intersections et des dossiers au SP.
DECEMBRE	SP : traitement des disquettes.
6 JANVIER 95	SP : Envoi des listes aux DS pour classement.
16 JANVIER	Consultation des dossiers.
20 JANVIER	DS : retour des classements au SP - Edition des listes des échelons accélérés.
A PARTIR DU	Réunion des CAP
30 JANVIER	- Corps au choix 94, (cat. A et B)- Corps au choix 91 à 94 (cat. C), - Grades au choix 94 (cat. A et B), - Grades au choix 92 à 94 (cat.C) - Echelons accélérés (cat. A/B/C)

12/8/94 : Les CAP prévues initialement en décembre, puis janvier (selon ce calendrier), seraient encore reportées en février selon une information orale de ce jour suite à notre intervention auprès du secrétariat du bureau des CAP.

24/10/94 : sur notre appel au bureau des CAP, (pas de nouvelles informations depuis le 12/8...), les CAP démarreront le 30/1/95 et s'étaleront sur le mois de février 95. Le calendrier définitif doit être adressé aux organisations un jour prochain...

Algérie

Khalida Messaoudi : mon combat est votre combat

29 SEPTEMBRE 1994

**PROJET DE LOI SECURITAIRE DE PASQUA :
VERS UN ETAT POLICIER**
Déclaration de la CGT

Le projet de loi d'orientation et de programmation relatif à la sécurité déjà adopté par le Sénat vient devant l'Assemblée nationale le 3 octobre 1994.

Le risque est grand de le voir adopté par la majorité de droite en quelques jours. Déjà, le Sénat a voté un texte qui renvoie à des décrets des dispositions essentielles et qui confère aux rapports du gouvernement sur les orientations de la politique de sécurité et la programmation des moyens de la police nationale, une valeur législative alors qu'ils n'ont pu être discutés, amendés et votés dans les mêmes conditions qu'une loi.

La portée de cette loi et de ses annexes est considérable : elle renforce le pouvoir du ministre de l'Intérieur et des préfets ; s'attaque aux pouvoirs des élus et des maires, notamment en réformant le code des communes et le code de l'urbanisme ; elle aggrave le caractère répressif du nouveau code pénal ; elle touche au code du travail, au code du service national, au code de la voirie routière ; elle renforce le caractère dérogatoire du statut des policiers, démantèle le service public de la police, organise le transfert des charges sur les collectivités territoriales, encourage le développement des polices privées ; elle met en cause les principes républicains et démocratiques d'une police nationale et de ses missions, assurant à tous et chacun l'égalité de traitement, d'accès et de charge ; elle modifie l'équilibre entre les pouvoirs de la police étatique et de la justice ; elle met en cause, à diverses reprises, le principe de la séparation des pouvoirs.

A partir du constat que tout le monde fait des maux de notre société et des problèmes qu'ils génèrent pour les salariés et les populations, M. Pasqua veut faire croire que l'on peut traiter les effets sans s'attaquer aux causes et qu'ils peuvent être réglés par la mise en œuvre d'un projet sécuritaire. C'est un projet cohérent avec l'instauration d'une société libérale étouffant les valeurs constitutives de notre démocratie d'égalité, de liberté et de fraternité.

Le remède sera pire que le mal. Il n'agit pas sur la crise, le chômage et les exclusions, mais il va réduire le champ des libertés individuelles et collectives et encourager les réflexes racistes et xénophobes.

Le projet porte des coups : au principe de la libre administration des communes ; à la protection de la vie privée ; à la liberté d'aller et venir ; à la liberté de manifester ; à la citoyenneté des policiers ; au service public de la police et au contrôle de la justice sur les activités de la police.

On ne peut laisser jeter les bases d'un état policier. Les organisations syndicales et démocratiques ont le devoir de construire la riposte unitaire d'ampleur susceptible de mettre en échec un tel projet.

KHALIDA MESSAOUDI, présidente de l'Association indépendante pour le triomphe des droits des femmes (AITDF), répond aux questions de « l'Humanité ».

On présente souvent la situation en Algérie comme une opposition entre deux camps : le pouvoir et les intégristes...

C'est une immense escroquerie. Les intégristes et le pouvoir sont dans le même deal depuis l'assassinat du président Bou-diaf. Ils ne sont pas opposés en termes de projet de société. Ce qui les opposerait — j'utilise le conditionnel car même cela n'est pas certain — c'est la grosseur de la part du gâteau. Ils appartiennent en fait au même camp totalitaire. Ce camp qui veut assujettir les femmes, interdire la liberté de la presse, et faire peser la crise économique sur les travailleurs.

Les forces démocratiques existent donc et agissent ?

Ce que nous proposons c'est une deuxième voie, républicaine et laïque. Non pas une troisième

voie, comme j'entends dire ici ou là, car intégrisme et pouvoir ne forment qu'une voie, celle qui mène au totalitarisme. En Algérie, il existe bel et bien des partis démocratiques, des mouvements de la société civile, des syndicats, des associations qui travaillent à un autre projet. Une république islamique brisant le droit de grève et refusant les revendications des travailleurs ne fait pas peur, loin s'en faut, au pouvoir financier international.

Comment les Algériens vivent-ils cette situation ?

Il y a une immense résistance. Nous n'avons pas le droit de baisser les bras. Des dizaines de milliers de jeunes filles continuent de se rendre à l'école non voilées, c'est-à-dire en tant qu'être humain à part entière. Les femmes qui continuent à aller travailler, les enseignants qui dispensent leurs cours, les médecins qui soignent, les journalistes qui informent : tous ces gens-là résistent au quotidien. Il existe aussi des mouvements réels qui organisent la résistance.

Jean Ferrat : de toute mon âme

Le chanteur Jean Ferrat a déclaré à propos de la manifestation de Paris : « Je soutiens vraiment du fond du cœur, de toute mon âme, ce qui se passe là-bas pour que s'établisse une véritable démocratie algérienne. J'espère que le fanatisme, l'obscurantisme aujourd'hui à l'œuvre, ces négations de l'homme, disparaîtront petit à petit. Il faut réagir face au retour de la société tribale qui resurgit sur tous les continents. Les chefs de gang, de guerre, de clan apparaissent comme aux premiers âges. »

Le SNTRS-CGT appelle ses adhérents et l'ensemble des personnels à participer à toutes les initiatives de soutien et de solidarité aux démocrates et au peuple algériens.

TRIBUNE LIBRE... TRIBUNE LIBRE...

La tribune libre engage la seule responsabilité de ses auteurs.

Une discussion qui intéresse tous les syndiqués

Le 16 septembre dernier, la FERC-CGT a réuni tous les membres des commissions exécutives des syndicats qui la composent sur la question de l'emploi. Étonné par certaines interventions et considérant que les problèmes abordés sont de la plus haute importance, j'estime que l'ensemble des syndiqués doivent être informés et que cette discussion ne doit pas rester confinée dans les sommets syndicaux.

Cette assemblée a été ouverte par le nouveau secrétaire général de la fédération. Dans son rapport, le camarade a abordé toute une série de questions et a donné, à juste titre, des indications précises sur la situation de l'emploi dans nos secteurs ainsi que sur le budget 95. Au cours de son intervention, il a déclaré : *"je n'évoquerai pas la rentrée scolaire, ni la blocage des crédits dans la recherche..."*.

Comment comprendre qu'une telle réunion de rentrée de la FERC, un 16 septembre, puisse se tenir sans que soit "évoquée" la rentrée scolaire dans le rapport introductif ?

Je suis d'ailleurs intervenu dans la discussion pour dire que cette rentrée était catastrophique pour les élèves avec les classes surchargées, les impossibilités de redoublement pour nombre d'élèves de terminale, les refus d'inscription en maternelle et en lycée professionnel; qu'elle était catastrophique pour les enseignants : avec la mise au chômage de 14000 à 15000 maîtres auxiliaires, c'était un plan massif de suppressions d'emplois qui intervenait pour la première fois dans ce pays, semblable à ce qui s'était passé dans la sidérurgie par exemple.

J'ai aussi caractérisé cette rentrée comme l'application d'une sainte alliance entre le ministre Bayrou et les dirigeants de la FSU, les médias matraquant sur les conditions excellentes dues au consensus.

J'ai évoqué en revanche la déclaration du SNTRS-CGT du 5 septembre invitant les agents du CNRS et de l'INSERM à participer aux délégations auprès des inspections académiques et des rectorats, comme l'expression d'une attitude d'indépendance par rapport au gouvernement.

Je dois dire que j'ai été surpris par certaines interventions. Ainsi, un camarade parlant le premier après le rapport introductif, a commencé ainsi : *"le problème de l'emploi se pose de façon affective. Nous sommes face à une nouvelle culture : on a admis plus ou moins que le plein emploi, c'est comme le socialisme, on n'y arrivera pas."* Au cours de son intervention, il est même allé jusqu'à déplorer *"l'apathie des salariés, un certain consensus dans l'acceptation du*

travail précaire et une attitude hautaine des titulaires par rapport aux thésards, aux CES et autres CDD".

Le fait que certains camarades, mettant en avant des sentiments qu'ils prêtent aux travailleurs, veuillent insinuer que le mouvement syndical devrait abandonner l'objectif du plein emploi et, de fait, abandonner ce qui fonde la CGT depuis sa création -la socialisation des moyens de production- est une chose nouvelle et inquiétante dans la CGT.

La conséquence pratique d'une telle ligne serait de rendre les titulaires responsables de l'extension de la précarité alors que ce sont les gouvernements successifs qui ont déréglementé à tout va. Attention à ne pas tomber dans l'entreprise réactionnaire de culpabilisation des fonctionnaires !

J'en viens à ce qui fut, à mon sens, le point central de cette réunion. Michèle Baracat, secrétaire générale de l'UNSEN et membre de la CE confédérale, a déclaré au sujet de la situation des maîtres auxiliaires : *"ce n'est pas un plan de licenciements comme dans la sidérurgie, car dans l'Éducation Nationale, s'il n'y a pas assez de créations de postes, il n'y a pas de réduction d'emplois. La question se pose en termes de solidarité..."*.

Qu'est-ce que cela signifie ? Que sous prétexte que le nombre de postes de titulaires augmente peu, les 14000 MA non réemployés à cette rentrée ne seraient pas licenciés. Je regrette de dire que c'est exactement la position développée par les dirigeants du SNES et de la FSU.

Ces dirigeants ont participé à l'élaboration des 158 mesures de Bayrou, ils ont signé avec le ministre un protocole d'accord en juillet 93 qui organise la "reconversion" de milliers de MA, avec le réemploi de quelques uns comme surveillants et le licenciement massif de la majorité d'entre eux.

Ne pas qualifier la mise au chômage des milliers de MA comme un plan de licenciements, n'est-ce pas rejoindre la FSU sur son terrain ?

Notre fédération est à la croisée des chemins : il n'y aura pas de place pour la CGT dans l'enseignement si elle apparaît comme une annexe de la FSU.

La seule base de développement de la CGT dans ce secteur, c'est la défense de toutes les revendications précisément qualifiées contre la politique de Bayrou et des dirigeants de la FSU.

Orsay, le 4 octobre 1994.
P. Bouyries

TRIBUNE LIBRE... TRIBUNE LIBRE...

La tribune libre engage la seule responsabilité de ses auteurs.

15/9/94

ALLO LA CONFÉDÉ ?

Marc DECASTER

Afin de faire économiser à notre syndicat un timbre poste, j'ai été l'un des rares de notre Commission Exécutive à ne pas être favorable à l'envoi d'une lettre à la Confédération pour obtenir de celle-ci un appui clair lors de l'élection du C.A. du CAES (février 94).

Les perturbations dans les PTT sont telles qu'à ce jour nous n'avons, à ma connaissance, toujours pas eu de réponse. Mais je suis optimiste. Je pense que d'ici 3 ans (prochaines élections CAES), nous l'auront, la réponse ! Elle sera claire, sans ambiguïté, nos dirigeants sauront prendre leurs responsabilités après mûres (très mûres) réflexions. Tiens, je parie même que, si d'ici là, le SNTRS passe la barre des 50% aux élections des CAP et si l'USCA stagne à son capital actuel, on nous enverra même un FAX pour aller plus vite.

Pour faire avancer les choses, je vais me permettre pour la prochaine élection CAES (on ne saurait s'y prendre assez tôt) de faire quelques propositions :

Intitulé de la liste : LISTE CGT

Programme :

Celui du SNTRS-CGT : il prône l'indépendance vis-à-vis du CNRS, l'augmentation de la subvention dans des proportions acceptables, la solidarité, l'intervention de tous et l'unité avec ceux qui souhaitent défendre et développer le CAES. Ce programme a deux avantages :

1° Il répond aux orientations de la CGT

2° Il a été adopté à l'unanimité à notre C.S.N., y compris par ceux qui se sont ensuite présentés contre nous.

Composition de la liste :

Dans les 11 premiers : 9 candidats présentés par le SNTRS-CGT et 2 par l'USCA. Cela correspond très exactement au résultat cumulé des 2 listes aux élections CAES. Et encore, je suis généreux, je considère que Jean-Claude fait parti de l'USCA et non du SNTRS-CGT.

Une seule question m'interpelle, comme l'on dit en haut lieu : ferons-nous encore 18% ?

SOMMAIRE

PAGES 1/3-4 -----
Edito : LA RECHERCHE PUBLIQUE EST EN DANGER ! DEVELOPPONS L'ACTION !

PAGES 4 à 15 -----
DOSSIER RECHERCHE : Les projets du Ministère

PAGES 15 à 18 -----
COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DU CNRS du 19/9/94.

PAGES 19 à 20 -----
A propos de l'Entretien Annuel d'Activité : contribution de la Section Polygone Grenoble.

PAGES 21 à 23 -----
Déclaration du SNTRS-CGT et COMPTE RENDU du CA du CAES du 20/9/94.

PAGE 24 -----
**DECLARATION DU BUREAU CONFEDERAL APRES LES ELECTIONS AU CAES.
 CALENDRIER PREVISIONNEL DES CAMPAGNES D'AVANCEMENT AU CHOIX 94.**

PAGE 25 -----
**PROJET DE LOI SECURITAIRE DE PASQUA : vers un Etat policier.
 ALGERIE : Khalida Messaoudi : mon combat est votre combat.**

PAGES 26-27 -----
TRIBUNE LIBRE... P.Bouyries - Marc Decaster.

PAGE 28 -----
TRESORERIE : ATTENTION DANGER.

TRESORERIE : ATTENTION DANGER

Une étude du budget et de la comptabilité du SNTRS-CGT montre que nos recettes cotisations diminuent, pas nos dépenses. Quelle solution ?

Diminuer les dépenses ?

Nous avons beaucoup de mal à les diminuer, sauf si nous diminuons le "niveau de la démocratie", c'est-à-dire :

- Diminuer le nombre de parutions du B.R.S. et du SNTRS INFO, donc diminuer l'information.
- Diminuer le nombre de Commission Exécutive (CE) et de Conseil Syndical National (CSN).
- Revenir à la désignation de représentants du C.S.N. par région et non par section. Donc diminuer les échanges et débats d'idées.

Si nous voulons garder le même "niveau de démocratie", il faut augmenter les ressources.

Augmenter les ressources ?

Ce sont essentiellement les cotisations. Nous augmentons notre nombre d'adhérents, mais les cotisations rentrent mal et/ou avec du retard (1 ou 2 ans!).

Donc, actuellement, nos ressources baissent

Si les prélèvements automatiques des cotisations (PAC) rentrent régulièrement et vite, il n'en est pas de même (en général) pour les prélèvements manuels.

Il faut donc impérativement augmenter notre nombre de PAC. Plus nous aurons de PAC (à effectif constant), meilleures seront nos rentrées financières.

Si pour des raisons de principes (honorables) des camarades continuent le prélèvement manuel avec ces aléas, il faut qu'ils mettent bien en balance le danger pour notre syndicat et sa trésorerie.

Celui qui vous écrit ces lignes a lui aussi été longtemps, par principe, contre les prélèvements automatiques... (M.D.)



TOUS AVEC LE PAC(k).

Chaque secrétaire et/ou trésorier de section peut s'adresser au SNTRS CGT (69 07 60 13) pour obtenir les renseignements et formulaires pour les P.A.C..